

Assembly is not competent to make the proposed recommendation to Egypt or to any other State;

2. In view of the difference of opinion on this question of competence, we requested, more than forty days ago, that the General Assembly should ask the International Court of Justice for an advisory opinion. We still would like to be enlightened by such an opinion from the Court;

3. Failing an advisory opinion of the International Court of Justice, Egypt will be guided only by its own views as to the powers conferred on the General Assembly by the Charter;

4. As at present advised, we will not adopt and we will not implement the proposed recommendation by the General Assembly if it obtains the necessary vote and is adopted;

5. As a sovereign, equal Member of the United Nations, Egypt reserves its full rights under the Charter.

The PRESIDENT: The meeting is adjourned until 3 p.m.

The meeting rose at 12.50 p.m.

HUNDRED AND TWENTY-FIFTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Wednesday, 26 November 1947, at 3 p.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

124. Continuation of the discussion on the Palestinian question

The PRESIDENT: I have the following countries inscribed on the list of speakers: Poland, Saudi Arabia, the Union of Soviet Socialist Republics, Syria, Iraq, Colombia, Lebanon, Uruguay, Haiti, the Netherlands, New Zealand, Pakistan, Belgium, India, Guatemala and Chile. I shall close the list after the next speaker.

I call upon the representative of Poland.

Mr. LANGE (Poland): The people and Government of Poland have followed the situation in Palestine with great interest. Our interest in Palestine is three-fold. We are interested in the fate of the Jewish people, of whom three and a half millions lived in our country and were citizens of our Republic. We are interested in the Jewish people because a major part of the Jews throughout the world come from Poland, and have maintained and continue to maintain close relations with our country. We have followed with pride the great constructive work of the Jewish community in Palestine, for we know that a major part of this community consists of

rale n'est pas compétente pour faire la recommandation proposée, ni à l'Egypte ni à tout autre Etat.

2. Etant donné la divergence d'opinion sur cette question de compétence, nous avons demandé, il y a plus de quarante jours, que l'Assemblée générale invite la Cour internationale de Justice à émettre un avis consultatif. Nous désirerions toujours être éclairés par un tel avis de la Cour.

3. A défaut d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, l'Egypte ne sera guidée que par ses propres vues en ce qui concerne les pouvoirs conférés à l'Assemblée générale par la Charte.

4. Etant donné les avis que nous avons reçus jusqu'à présent, nous n'adopterons pas et nous n'appliquerons pas la recommandation proposée par l'Assemblée générale, si elle obtient le nombre de voix nécessaires et si elle est adoptée.

5. L'Egypte, en qualité d'Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, jouissant de droits égaux, réserve la plénitude de ses droits dans le cadre de la Charte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La séance est suspendue jusqu'à 15 heures.

La séance est levée à 12 h. 50.

CENT-VINGT-CINQUIÈME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York, le mercredi 26 novembre 1947 à 15 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

124. Suite de la discussion de la question palestinienne

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les pays suivants sont inscrits sur la liste des orateurs: Pologne, Arabie saoudite, Union des Républiques socialistes soviétiques, Syrie, Irak, Colombie, Liban, Uruguay, Haïti, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Belgique, Inde, Guatemala et Chili. La liste sera close quand le prochain orateur aura parlé.

Je donne la parole au représentant de la Pologne.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Le peuple et le Gouvernement de la Pologne ont suivi avec grand intérêt la situation en Palestine. L'intérêt que nous portons à la Palestine est triple. Nous nous intéressons au destin du peuple juif dont trois millions et demi d'individus ont vécu dans notre pays et ont été citoyens de notre République. Nous nous intéressons au peuple juif parce qu'une très grande partie des Juifs disséminés dans le monde vient de Pologne et a entretenu des relations étroites avec notre pays et continuent de le faire. Nous avons suivi avec fierté la grande œuvre constructive de la communauté juive de Palestine, car nous savons

Jews who came from Poland and once were citizens of the Polish Republic.

We have followed the fate of the Jewish people with even greater sympathy since the time of the German occupation of Poland, when the mass extermination of millions of Jews in our country established a community of suffering between the Jews and the Polish nation. This community of suffering also turned into a community of resistance and struggle against the forces of German occupation, a struggle which is known throughout the world through the dramatic and heroic uprising of the Jews of the Warsaw ghetto and of other cities of Poland, an uprising which, for us, was part of the great struggle the Polish nation waged against the German occupation forces.

We know that a large proportion of the Jewish people consider Palestine as their national home, where they wish to establish their own national life. In view of our own close historic association with the Jewish people, we cannot help sympathizing with these aspirations.

The Polish nation also has close historic ties with the peoples of the Near East. Our close association and political co-operation throughout the whole nineteenth century with Turkey is a widely known historic fact. This association and co-operation has also caused the development of great sympathy among our people for the Arab people. There are not many nations whose literature is filled, as ours is, with expressions of deep interest and sympathy for Arab civilization and culture. This interest has more recently turned into an active interest in the cause of the independence of the Arab nations. Having been deprived of our own national independence for over a century, we understand, and sympathize with the aspirations of all Arab nations for full national independence. It is this understanding and sympathy which recently made us support, in the Security Council, the Egyptian request for the withdrawal of foreign troops, and which will make us follow with sympathy all other demands for national freedom which come from Arab nations. For this reason, we also wish the Arab people of Palestine to achieve their independence and national statehood as quickly as possible.

Finally, for the great majority of our people, Palestine was and is the Holy Land. It is the Holy Land for the Christian, Catholic majority of our nation; it is the Holy Land for our Jewish fellow-citizens. It was also the Holy Land for the very small, though influential, community—now largely exterminated by the nazis—of Polish Tartars, as it is the Holy Land for the millions of Moslems throughout the world.

We cannot but have an active interest in the problem of Palestine and its proper solution. This interest is intensified by the interest we

qu'une très grande partie de cette communauté se compose de Juifs venus de Pologne et autrefois citoyens de la République polonaise.

Nous avons suivi la destinée du peuple juif avec une sympathie encore plus grande depuis l'époque de l'occupation de la Pologne par les Allemands, où l'extermination en masse, dans notre pays, de millions de Juifs, a établi une communauté de souffrance entre les Juifs et la nation polonaise. Cette communauté de souffrance s'est aussi transformée en une communauté de résistance et de lutte contre les forces d'occupation allemandes, lutte que le monde entier a connue, au moment du soulèvement dramatique et héroïque des Juifs du ghetto de Varsovie et d'autres villes de Pologne, soulèvement qui, pour nous, faisait partie de la grande lutte que la nation polonaise menait contre les forces d'occupation allemandes.

Nous savons qu'une grande partie du peuple juif considère la Palestine comme son foyer national, où il désire sa propre vie nationale. En raison de notre étroite association historique avec le peuple juif, il nous est impossible de ne pas sympathiser avec ses aspirations.

La nation polonaise a aussi des liens historiques étroits avec les peuples du Proche Orient. Nos relations étroites et notre coopération politique avec la Turquie pendant tout le dix-neuvième siècle sont un fait historique bien connu. Ces relations et cette coopération ont aussi développé chez notre peuple une grande sympathie pour le peuple arabe. Notre littérature est pleine d'expressions d'intérêt et de sympathie très profonds pour la civilisation et la culture arabes comme on en trouve dans la littérature de bien peu d'autres nations. Cet intérêt s'est transformé plus récemment en un intérêt actif pour la cause de l'indépendance des nations arabes. Ayant été privés de notre propre indépendance nationale pendant plus d'un siècle, nous comprenons les aspirations de toutes les nations arabes à une indépendance nationale complète et nous sympathisons avec elles. C'est cette compréhension et cette sympathie qui nous ont récemment amenés à appuyer au Conseil de sécurité la demande de l'Égypte relative au retrait des troupes étrangères et qui nous feront suivre avec sympathie toutes les autres demandes de liberté nationale qui seront adressées par des nations arabes. Pour cette raison, nous souhaitons aussi que le peuple arabe de Palestine puisse accéder aussi rapidement que possible à l'indépendance et à la position d'Etat libre.

De plus, pour la grande majorité de notre peuple, la Palestine a été et est encore la Terre sainte. C'est la Terre sainte pour la majorité chrétienne et catholique de notre nation; c'est la Terre sainte pour nos concitoyens juifs; c'était également la Terre sainte pour la communauté très petite, quoique très influente, des Tartares polonais (communauté qui a été presque exterminée par les nazis) comme c'est la Terre sainte pour les millions de musulmans du monde entier.

Nous ne pouvons que porter un intérêt actif au problème de la Palestine et à sa solution correcte. Cet intérêt est renforcé par celui que nous

have as Members of the United Nations in the solution of what has become a situation "likely to impair the general welfare and friendly relations among nations":

Indeed, the situation in Palestine is of such a nature as requires action and settlement by our Organization. This was recognized by the mandatory Power, the United Kingdom, which put the problem before a special session of the General Assembly, asking for recommendations.

The problem before us is frequently described as a dispute between Jews and Arabs. I do not believe that that description is correct. It is more correct to describe the problem as a dispute between Jews and Arabs on the one hand and the mandatory Power on the other. British statesmanship has not succeeded in settling the problem. Palestine is torn by strife and terror which impair the normal development of both Arab and Jewish communities in that country. It is the scene of a struggle in which violence and terror are used both by the mandatory Power and by the Jewish and Arab peoples, who desire their national independence. Palestine, this small and once peaceful country, has now become a police State. The expenditures for so-called law and order amount to more than eighteen million dollars, as compared with two million dollars for health and less than three million dollars for education.

Censorship is absolute, civil rights are non-existent; there are over fifteen thousand police and prison personnel, exclusive of the usual police force, and the military forces stationed in Palestine are equivalent to two and a half divisions in addition to a number of naval and air force units. In 1945, for instance, over £4,600,000 were spent by the Palestine Government for police purposes as compared with £5,600,000 for all other government services. I do not have the most recent figures, but the position has not changed.

This situation has become so unbearable that even the mandatory Power decided to appeal to the United Nations for recommendations. I want to congratulate and thank the Government of the United Kingdom for having made this decision. In so doing, it has shown a spirit of international responsibility and willingness for co-operation which we all respect very highly. I hope and I believe that I express the thoughts of all the members of the United Nations when I say that, not only I personally, but all present here hope that His Majesty's Government will maintain the readiness for co-operation initially shown, by co-operating loyally with whatever solution and recommendation is adopted by this General Assembly.

The situation requires a solution. We have to find a solution at once. If we do not find it at

portons, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, à la solution de ce qui est devenu une situation "de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations".

En effet, la situation en Palestine est d'une nature qui exige que notre Organisation prenne des mesures et arrive à un règlement. Cela est reconnu par la Puissance mandataire, le Royaume-Uni, qui a soumis le problème à une session spéciale de l'Assemblée générale, demandant à celle-ci de formuler des recommandations.

Le problème dont nous sommes saisis est fréquemment considéré comme un différend entre Juifs et Arabes. Je ne pense pas que cette façon de voir soit correcte. Il est plus correct de considérer le problème comme un différend entre les Juifs et les Arabes d'une part, et la Puissance mandataire d'autre part. Les hommes d'Etat britanniques n'ont pas réussi à résoudre le problème. La Palestine est déchirée par une lutte et une terreur qui nuisent au développement normal, dans ce pays, tant de la communauté juive que de la communauté arabe. La Palestine est le lieu d'une lutte dans laquelle la violence et la terreur sont employées à la fois par la Puissance mandataire et par les peuples juif et arabe qui aspirent à leur indépendance nationale. La Palestine, ce petit pays jadis paisible, est devenu maintenant un Etat policier. Les dépenses destinées à assurer le prétendu respect de la loi et de l'ordre se montent à plus de dix-huit millions de dollars, en regard de deux millions de dollars pour la santé publique et moins de trois millions de dollars pour l'instruction publique.

La censure est sans appel, les droits civils inexistant; le personnel de la police et des prisons compte plus de quinze mille hommes en plus des effectifs de police habituels, et les effectifs militaires en Palestine équivalent à deux divisions et demie, avec, en plus, un certain nombre d'unités de la marine et de l'armée de l'air. En 1945, par exemple, le Gouvernement de la Palestine a dépensé plus de 4.600.000 livres sterling pour la police contre 5.600.000 livres sterling pour tous les autres services gouvernementaux. Je n'ai pas les chiffres les plus récents, mais la situation n'a pas changé.

Cette situation est devenue tellement intolérable que la Puissance mandataire elle-même a décidé de demander à l'Organisation des Nations Unies de formuler des recommandations. Je désire féliciter et remercier le Gouvernement du Royaume-Uni de cette décision. En agissant ainsi, il a montré un sens de la responsabilité internationale et une volonté de coopération pour lesquels nous avons tous le plus grand respect. J'espère et je pense que j'exprime la pensée de tous les Membres de l'Organisation quand je dis que, non seulement moi personnellement, mais encore tous ceux qui sont ici espèrent que le Gouvernement de Sa Majesté continuera de manifester les mêmes dispositions de recommandations qui seront adoptées par l'Assemblée générale.

La situation exige une solution. Nous devons trouver une solution tout de suite. Si nous ne

this session, the issue will be postponed for a whole year, with violence and terrorism going on in Palestine and with unforeseeable international complications. Thus, it is vital that the settlement of the Palestine problem should be adopted now with the necessary two-thirds majority. Should we fail to achieve that majority, a heavy responsibility will rest upon those who, by abstention or otherwise, block the settlement and perpetuate a situation fraught with grave consequences.

What is the solution we want? The answer is simple. The Arab people of Palestine, as well as the Jewish people of Palestine, want national independence. They want a discontinuation of the Mandate and of the present situation, and the establishment of their national States.

My delegation and my Government believed for a time, and hoped, that those national aspirations might find their expression in one Palestinian State in which both Arabs and Jews would be equal partners, free to develop their national life. The situation, however, is such that this aim cannot be achieved, at least not at the present stage. We therefore have to establish two States, an Arab State and a Jewish State, to provide for the national aspirations of the two communities which live in Palestine. There is no other way out, and anyone anxious to do justice to the national aspirations of both Jews and Arabs must support this proposal.

The proposal has been worked out by the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question, and is embodied in the draft resolution which is before the General Assembly (document A/516). This draft resolution is the result of careful and diligent work by the United Nations Special Committee on Palestine, which carried on an investigation on the spot, and by the *Ad Hoc* Committee and its various subcommittees. It may be criticized in particular details, and my delegation is far from satisfied with everything that is in it. But that is beside the point. The important fact is that we have arrived at a solution which has the endorsement of the great majority of the *Ad Hoc* Committee, a solution which is correct in all its fundamental aspects.

It provides for the termination of the Mandate by 1 August 1948, at the latest, and for the establishment of an Arab State and a Jewish State not later than 1 October 1948. It sets the boundaries between the two States and lays down the foundations for their organization. The proposal provides for the economic union of the whole of Palestine through a customs union; a joint currency system; operation, in the common interest, of railways, inter-State highways, postal and telephonic and telegraphic services, ports and airports; and joint economic development. Finally, the proposal endorses the special rights to Holy Places and religious buildings, and establishes a special regime for the city of Jerusalem.

la trouvons pas au cours de cette session, le règlement de la question sera différé pour une année entière, alors que la violence et le terrorisme règnent en Palestine et que des complications internationales imprévisibles peuvent surgir. Ainsi il est donc vital que le règlement du problème de la Palestine soit adopté maintenant avec la majorité requise des deux tiers. Si nous n'arrivons pas à réunir cette majorité, ceux qui, par abstention ou autrement, auraient empêché d'arriver à un accord et auraient prolongé une situation pouvant avoir de graves conséquences, encourraient une lourde responsabilité.

Quelle est la solution que nous cherchons? La réponse est simple. Le peuple arabe de Palestine ainsi que le peuple juif veulent leur indépendance nationale. Ils demandent la fin du Mandat et de la situation actuelle et la création de leurs Etats nationaux.

Pendant un certain temps, ma délégation et mon Gouvernement ont cru et espéré que ces aspirations nationales pourraient trouver leur expression dans un Etat palestinien au sein duquel les Arabes et les Juifs seraient associés sur un pied d'égalité et seraient libres de développer leur vie nationale. La situation, cependant, est telle, que ce but ne peut être atteint du moins au stade actuel. Nous devons donc créer deux Etats, un Etat arabe et un Etat juif, afin de satisfaire les aspirations nationales des deux communautés qui vivent en Palestine. Il n'y a pas d'autre issue et toute personne désireuse de satisfaire équitablement les aspirations nationales des Juifs et des Arabes doit appuyer cette proposition.

Elle a été préparée par la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne et figure dans le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale (document A/516). Ce projet de résolution est le résultat du travail attentif et diligent de la Commission spéciale pour la Palestine, qui a procédé à une enquête sur place, et de la Commission *ad hoc* et de ses diverses Sous-Commissions. On peut le critiquer sur certains points particuliers et ma délégation est loin d'être satisfaite de tout ce qu'il contient. Mais là n'est pas la question. Le point important est que nous sommes arrivés à une solution à laquelle a souscrit la grande majorité des membres de la Commission *ad hoc* et que cette solution est satisfaisante dans ses aspects fondamentaux.

Elle prévoit que le mandat prendra fin au 1er août 1948 au plus tard et qu'un Etat arabe et un Etat juif seront créés au 1er octobre 1948 au plus tard. Elle fixe les frontières entre les deux Etats et pose les fondements de leur organisation. Par un système d'union douanière, un système monétaire commun, l'exploitation dans l'intérêt commun des chemins de fer, des voies de communication communes aux deux Etats, des services postaux, téléphoniques et télégraphiques, des aéroports, et par la mise en valeur en commun de l'économie, la proposition assure l'union économique de la Palestine entière. Enfin, la proposition reconnaît les droits spéciaux sur les Lieux saints et les édifices religieux et établit un régime spécial pour la ville de Jérusalem.

Great attention has been given to the establishment of a Jewish State. This is quite understandable. The re-establishment of a Jewish State more than two thousand years after its extinction is a fact of such historic import that it should receive world-wide attention. My delegation and my Government welcome it, and are fully conscious of the great historic significance of the act. But there is sometimes overlooked, and the eloquence with which our Arab colleagues conducted their debate almost made us overlook, a no less important fact, namely, that the proposal contained in the resolution recommended to the General Assembly by the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question establishes an Arab State in Palestine, a State which gives to the Arab people of Palestine their national political independence. It does so in a way which protects all the legitimate rights of the Arab people of Palestine, while also taking account of the rights of the Jewish community which has been established in that country.

Our sympathy for the Arab people is beyond question. It has been demonstrated by deed in the Security Council in the case of foreign troops in Egypt. I want to assure my Arab colleagues that it will be demonstrated on future occasions.

But because of this sympathy which my Government and my people have for the Arab people, I want to ask my Arab colleagues in the General Assembly, whether, by blocking this settlement on Palestine, the only settlement which is realistically acceptable, they want to postpone and delay the establishment of the political independence of the Arab people of Palestine.

Do they want to continue the present British Mandate in Palestine; do they want to continue the occupation of Palestine by foreign troops; do they want to continue the lack of self-determination and political self-government of the Arab people in Palestine? I am sure they do not want that, for no true representative of the Arab people could want it. But that will be the result if we fail to adopt the recommendations of the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question.

I should therefore like to direct to my Arab colleagues the request that, in the very interest of their own Arab brethren in Palestine, they should not block a solution—the only solution that will give political independence to the Arab people of Palestine within the next year.

It is the hope of my delegation that the adoption and implementation of the proposals of the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question will open a new chapter in Arab-Jewish co-operation. The Arab and Jewish peoples of Palestine have a common interest now in a quick termination of the Mandate and of the abnormal conditions and restraints on their liberties which the present situation in Palestine

On a accordé à la création d'un Etat juif une attention particulière. Cela se comprend parfaitement. La restauration d'un Etat juif plus de deux mille ans après sa disparition est un fait d'une telle importance historique qu'il doit recevoir l'attention du monde entier. Ma délégation et mon Gouvernement s'en félicitent et ont pleinement conscience de la grande importance historique de cet acte. Mais on néglige quelquefois — et l'éloquence avec laquelle nos collègues arabes ont conduit leurs débats nous l'ont presque fait négliger — un fait non moins important, à savoir que la proposition, contenue dans la résolution que la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne a recommandée à l'Assemblée générale, crée en Palestine un Etat arabe qui donne à la population arabe de Palestine son indépendance politique et nationale. La façon dont elle envisage la création de cet Etat protège tous les droits légitimes de la population arabe de Palestine, tout en tenant compte des droits de la communauté juive qui est établie dans ce pays.

Notre sympathie pour le peuple arabe ne fait pas le moindre doute. Elle s'est manifestée par nos actes au sein du Conseil de sécurité, lors du débat sur les troupes étrangères stationnées en Egypte. Je tiens à assurer à mes collègues arabes qu'elle se manifestera à nouveau à l'avenir.

Mais étant donné précisément cette sympathie que mon Gouvernement et mon peuple éprouvent pour le peuple arabe, je voudrais demander à mes collègues arabes de l'Assemblée générale si, en tenant en échec ce règlement de la question palestinienne, seul règlement acceptable du point de vue réaliste, ils désirent différer et retarder l'établissement de l'indépendance politique des Arabes de Palestine.

Veulent-ils que le Mandat britannique actuel sur la Palestine soit maintenu; veulent-ils que l'occupation de la Palestine par des troupes étrangères se prolonge; veulent-ils continuer d'être privés du droit de disposer d'eux-mêmes et veulent-ils priver le peuple arabe de Palestine de son autonomie politique? J'ai la certitude que ce n'est pas là ce qu'ils veulent, car aucun représentant véritable du peuple arabe ne peut le souhaiter. Mais tel sera le résultat si nous n'adoptons pas les recommandations de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne.

Je voudrais donc adresser à mes collègues arabes, dans le propre intérêt de leurs frères arabes de Palestine, une requête: qu'ils ne mettent pas échec à la seule solution qui puisse donner au peuple arabe de Palestine, avant qu'une année ne s'écoule, son indépendance politique.

Ma délégation a l'espoir que l'adoption et l'application des propositions de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne ouvrira un chapitre nouveau dans l'histoire de la coopération judéo-arabe. Les Arabes et les Juifs de Palestine ont maintenant un intérêt commun à ce que prennent fin le plus rapidement possible le Mandat ainsi que les conditions anormales et les contraintes que leur impose la situation ac-

imposes upon them. Once the provisions of the resolution are carried out, the Arab and Jewish States will have a common interest in economic and political co-operation. The necessity for economic co-operation is obvious. It is recognized and covered by the provisions which establish the economic union of Palestine. We are sure that if both States are to be guided by statesmanship and wisdom, this economic co-operation will have to develop into closer political co-operation. I am sure that the leaders of the Jewish State will see the wisdom of co-operation in accordance with the broad national and political aspirations of the Arab world and of all the nations of the Near East.

I also believe that the Arab leaders will see the advantages, political as well as economic, of a prosperous Jewish State in that part of the world, and will do everything to encourage that State to co-operate with all the other nations of the Near East.

The possibilities of Arab-Jewish co-operation have been advanced in the well-known statement made to Dr. Weizmann by the great Arab statesman Emir Feisal, by the collaboration of Jews and Arabs in the municipality of Haifa, and by many attempts of Jewish and Arab workers to organize a common effort for a better standard of living.

Of course, special interest groups on both sides will try to disturb relations between Arabs and Jews; but on neither side do, or will, such groups represent the interests of the common people of Palestine, whether Arab or Jew.

The common people, the peasants, the workers and the intellectuals in both States will be interested in economic and political co-operation, and will want to develop, peacefully, the standard of living and the culture of the two nations concerned. The economic union of Palestine provides a basis for this. I hope that through common trade unions, common associations of economic and social interests, this union will be extended into a co-operation for the achievement of the objectives which unite the common people of the two States.

When speaking on the proposals of the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question, I do not want to fail to bring to the attention of the General Assembly the friendly co-operation of two world Powers, the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America, which, through mutual discussion, have reached agreement on the recommendations. I welcome this because it was helpful in presenting us with a proper solution of the Palestine question. But I welcome it even more because it shows that agreement between these two Powers is possible and can be achieved. For this reason, I regard the report of the *Ad Hoc* Committee as a document of great importance. Here we have before us an example of what our Organization can do when it operates as it should operate, as a means of reaching agree-

ment en Palestine. Lorsque auront été exécutées les dispositions de la résolution, les Etats arabe et juif auront un intérêt commun à collaborer dans les domaines politique et économique. La nécessité d'une coopération économique est évidente. Elle est reconnue par les dispositions qui établissent l'union économique de la Palestine. Nous sommes certains que, si les deux Etats sont guidés par leur sens de la politique et leur sagesse, cette coopération économique devra se développer en une coopération politique plus étroite. Je suis certain que les chefs de l'Etat juif se rendront compte qu'il est sage de reconnaître les aspirations nationales et politiques du monde arabe et de toutes les nations du Proche Orient.

J'ai également la conviction que les chefs arabes reconnaîtront les avantages, tant politiques qu'économiques, que présente, en cette partie du monde, un Etat juif prospère, et feront tout pour encourager cet Etat à coopérer avec toutes les autres nations du Proche Orient.

Les possibilités de coopération judéo-arabe ont trouvé expression dans les déclarations bien connues que l'émir Faïçal, ce grand homme d'Etat arabe, a adressées au Dr Weizmann, dans la collaboration des Juifs et des Arabes de la municipalité d'Haïfa et dans de nombreuses tentatives des travailleurs juifs et arabes à l'effet d'organiser un effort commun pour un niveau de vie meilleur.

Assurément, des groupes d'intérêts particuliers existent de part et d'autre et s'efforceront de compromettre les relations entre Arabes et Juifs, mais, à quelque camp qu'ils appartiennent, ces groupes ne représentent, ni ne sauraient jamais représenter, les intérêts du peuple de Palestine, tant arabe que juif.

Le peuple, les paysans, les ouvriers et les intellectuels des deux Etats, auront intérêt à une coopération économique et politique et seront désireux de développer dans la paix le niveau de vie et la culture des deux nations intéressées. L'union économique de la Palestine permet de fonder ce développement. J'espère que, grâce à des syndicats commun, à des associations communes d'intérêts économiques et sociaux, cette union deviendra une coopération se proposant de réaliser les desseins qui unissent les peuples des deux Etats.

Parlant des propositions de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne, je ne puis pas manquer d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération amicale de deux Puissances mondiales, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, qui, s'étant concertées, ont abouti à un accord sur les recommandations. Je me félicite de cet accord, car il nous a permis de trouver une solution convenable de la question de la Palestine. Mais je m'en félicite encore davantage parce qu'il montre qu'un accord entre ces deux Puissances est possible et peut être réalisé. C'est pour cette raison que je considère le rapport de la Commission *ad hoc* comme un document d'une grande importance. Nous avons là sous les yeux un exemple de ce que peut faire notre Organisation lorsqu'elle fonctionne

ment and not as has unfortunately happened in other cases, as a tool for the private ends of one Power against another.

Our General Assembly cannot boast of many successes. There have been reverses—serious reverses—but now there is before us the opportunity of ending our session with a crowning success. There is an opportunity and there is also a responsibility, the responsibility to do so. If the resolution before us is not carried out, then we shall have failed to solve the Palestine problem; we shall have added one more to our list of failures and the people of the world will judge us, the United Nations, accordingly. But we also can end our General Assembly with a great success, a success in solving this important problem, and a success in establishing proof that our Organization can reach a positive result with the co-operation of all Member States involved. Your vote will decide on whether, in the end, our General Assembly will be a success or a failure. I appeal to you all to make it a success, by casting your vote in favour of the resolution which is before you.

The PRESIDENT: In addition to the countries which I mentioned at the beginning of the meeting as being inscribed on the list of speakers, the following should be added: China, Iraq, Cuba, Yugoslavia and France. We now have nineteen speakers on the list, and the list is closed.

I call upon the representative of Saudi Arabia.

Amir FAISAL AL SAUD (Saudi Arabia) (*translated from Arabic*): Today should not be considered as Palestine Day. In fact, it is United Nations Day. It is the day when either justice or tyranny will prevail. It is the day when either right or wrong will be upheld.

Remember that in the preamble of the Charter you have pledged before God and history that you would stand firm against the aggressor and direct your effort to establish world peace and international security. Is not what is being attempted today in Palestine a case of flagrant aggression? Is it not tyrannical that an international organization is intervening to partition a country in order to present a part of it to the aggressor?

A people who want you to destroy, with your own hands, what you built up yesterday would want you to tear the Charter to pieces with no other object than the fulfilment of their own desires.

I am fully confident—and I hope I am not wrong in my confidence—that there are here amongst you those whose conscience and deep sense of justice would not allow them to be instruments of tyranny or abettors of aggression.

comme elle le devrait, c'est-à-dire comme un moyen d'aboutir à un accord et non, comme c'est malheureusement arrivé dans d'autres cas, comme un outil servant aux fins particulières d'une Puissance aux dépens d'une autre.

Les succès dont peut se targuer l'Assemblée générale sont rares. Nous avons connu des revers — des revers très graves — mais l'occasion nous est maintenant offerte de conclure notre session par un succès éclatant. Nous avons là une occasion mais également une responsabilité — la responsabilité d'aboutir. Si la résolution qui nous est soumise n'est pas adoptée, nous aurons manqué à notre tâche, qui est de résoudre la question de la Palestine. A la liste de nos échecs nous en aurons ajouté un autre, et les peuples du monde nous jugeront, nous, Organisation des Nations Unies, en conséquence. Mais nous pouvons également conclure notre Assemblée générale par un grand succès, un succès qui sera celui d'avoir tranché cette question importante et établi la preuve que notre Organisation peut obtenir un résultat positif par la collaboration de tous les Etats Membres intéressés. Votre vote décidera si notre Assemblée doit prendre fin sur un succès ou un échec. J'en appelle à vous tous pour que vous vous décidiez en faveur d'un succès et votiez pour la résolution qui vous est soumise.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Aux représentants des pays que j'ai mentionnés au début de la séance comme inscrits sur la liste des orateurs, il convient d'ajouter les représentants des pays suivants: Chine, Irak, Cuba, Yougoslavie et France. Nous avons maintenant dix-neuf orateurs inscrits et la liste est close.

Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

L'émir FAÏSAL AL-SAOUD (Arabie saoudite) (*traduit de l'arabe*): Ce jour ne doit pas être considéré comme le jour de la Palestine. En fait, c'est le jour de l'Organisation des Nations Unies. C'est le jour où prévaudra soit la justice, soit la tyrannie. C'est le jour où l'on soutiendra le bien ou le mal.

Souvenez-vous que, dans le préambule de la Charte, vous vous êtes engagés devant Dieu et devant l'histoire à vous dresser en face de tout agresseur et à orienter tous vos efforts vers l'établissement de la paix mondiale et de la sécurité internationale. La tentative actuelle en Palestine, n'est-elle pas un cas d'agression flagrante? N'est-il pas tyrannique qu'une organisation intervienne dans le partage d'un pays pour offrir une partie de celui-ci à l'agresseur?

Un peuple qui veut que vous détruisiez de vos propres mains ce que vous avez bâti hier voudrait que vous déchiriez la Charte sans autre but que la réalisation de ses désirs personnels.

Je suis certain — et j'espère que ma confiance ne sera pas déçue — qu'il est parmi vous plus d'un représentant qui, par conscience et par un sentiment profond de justice, se refusera à être l'instrument de la tyrannie et le complice de l'agression.

Remember that within your hands lies the establishment of peace and security in the Middle East. Likewise, within your hands lies the fomentation of disturbances and bloodshed, for no other reason than to please the Zionist gang and those accomplices lending their support for their own ends.

Prove, gentlemen—and need I say that the world pins its hopes upon you—that you are only for right and justice, and that you are not subject to enticement. Prove that right, justice and the halting of aggression come before anything else. The small nations have depended on your Organization to safeguard their rights and guarantee their safety and security.

Do not disappoint their hopes. The small nations have laid their trust in you. Be worthy of their good faith. Do not listen to the evil power which is striving to use you as an instrument for its own ends. Otherwise, each nation would have no choice but to depend upon itself for self-preservation, thereby following a course which conforms with the principles of justice and equity.

The PRE. IDENT: I call upon the representative of Syria.

Mr. Aranha left the Chair and was replaced by Mr. Austin (United States of America).

Amir ARSLAN (Syria) (*translated from French*): Among all those who have approved the plan for dividing Palestine into two independent States, there is perhaps no one who has really taken into account the legal side of the question.

The intrigues which have been carried on around the plan, the obvious manoeuvres which have been used to make it appear, to public opinion, as a purely humanitarian plan, will be the greatest political scandal of all time.

Before even discussing the legal side of the question thoroughly, with a view to determining whether the United Nations Charter allows any organ of the United Nations to undertake a task of this sort, (which I very much doubt), a task fraught with such far-reaching consequences, details were entered into which were as revolting as the subject itself.

The Arab delegations, as everyone knows, have not failed to point out to their colleagues the real danger involved in the partition plan. On several occasions, we have reminded the world that this Organization cannot trample on its own Charter, to which it owes its existence, without running the risk of dealing itself a very dangerous blow.

We have voiced here the uneasiness of the Arabs in Palestine and in all the Arab countries. In their opinion this plan is contrary to the principles of justice and to their natural rights, since their right to independence is not questioned.

Yesterday, however, certain delegations invoked, in support of the Jewish argument, an

Souvenez-vous que vous tenez entre vos mains le sort de la paix et de la sécurité en Moyen Orient. C'est également de vous que dépend la fomentation de troubles et les effusions de sang qui n'auront pas d'autre raison que de satisfaire la bande sioniste et les complices qui lui prêtent appui à des fins personnelles.

Prouvez, Messieurs — et dois-je ajouter que le monde met tous ses espoirs en vous — que vous n'avez d'autre souci que le droit et la justice et que rien ne peut vous en détourner. Prouvez que le droit, la justice et la répression des agressions passent avant tout. Les petites nations se sont mises sous la dépendance de votre Organisation pour sauvegarder leurs droits et garantir leur sécurité et leur salut.

Ne décevez pas leurs espoirs. Les petites nations ont placé en vous leur confiance. Soyez dignes de leur foi. N'écoutez pas les Puissances du mal qui s'efforcent de se servir de vous comme d'un instrument pour atteindre leurs buts personnels. Sinon, chaque nation n'aurait d'autre ressource que de compter sur elle-même pour continuer d'exister, suivant ainsi une méthode qui est conforme aux principes de la justice et de l'équité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Syrie.

M. Aranha quitte le fauteuil présidentiel et M. Austin (Etats-Unis) le remplace.

L'émir ARSLAN (Syrie): De tous ceux qui ont approuvé le projet de partage de la Palestine en deux Etats indépendants, il n'en est peut-être pas un qui ait vraiment tenu compte du côté juridique de la question.

Les intrigues qui ont été menées autour du projet, les machinations qui sautent aux yeux et qui ont servi à le présenter à l'opinion publique comme constituant un projet uniquement humanitaire, resteront le plus grand scandale politique de tous les siècles.

Avant même de discuter à fond le côté légal de cette question, afin de déterminer si la Charte des Nations Unies permet à un organe quelconque de l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre un travail de cette nature (ce dont je doute fort) et aussi lourd de conséquences, on est entré dans des détails aussi révoltants que le sujet lui-même.

Les délégations arabes, comme chacun le sait, n'ont point manqué de démontrer à tous leurs collègues le danger réel que présente ce projet de partage. A plusieurs reprises, nous avons rappelé à tout le monde que cette Organisation ne peut fouler aux pieds sa propre Charte, cause de son existence, sans risquer de se porter un coup extrêmement dangereux.

Nous nous sommes faits ici l'écho de l'inquiétude des Arabes de Palestine et de ceux de tous les pays arabes. Ils estiment que ce projet est contraire aux principes de justice et aux droits les plus naturels de ces peuples, leur droit à l'indépendance n'étant pas contesté.

Cependant, hier, quelques délégations ont invoqué en faveur de la thèse juive un prétendu

alleged "historic right" to Palestine. Even supposing that this right existed, it could not be considered equal to the historic and acquired rights of the Arabs, rights which we have more-over explained to you on more than one occasion.

By quoting, in the *Ad Hoc* Committee, whole pages of the *Jewish Encyclopedia*, we have been able to prove that the Jews of Eastern Europe are not related in any way to Israel and that they are purely of Russian Khazar origin.

I should like to quote one more passage in support of this. I refer to a book called *The Races of Mankind*. Its authors are pure American, Professor R. Benedict and Dr. G. Weltfish of the Department of Anthropology, Columbia University.

On page 11 you will find the following:

"Jews are people who acknowledge the Jewish religion. They belong to all races. The European Jews are very varied in origin and biological type."

Who says this, gentlemen? Two professors, two anthropological experts at Columbia University.

As we have already stated in the Committee, if it had been only a question of Jewish refugees fleeing from persecution and terrorism, we should have received them not only in Palestine but also in all the Arab States. However, as everyone has already realized, we are faced, in this case with no more than a political scheme of an imperialist nature in which all ambitions coincide and the two extremes meet.

The Polish delegation, which is usually so punctilious with regard to interpretations of the terms of the Charter, is silent when it is a question of violating that same Charter, because that violation is aimed at founding a Jewish State in Palestine which would allow Poland to get rid of its own Jews.

May I remind the Polish representative that, when his country was partitioned between its neighbours, Russia, Prussia and Austria, the only country that refused to recognize that partition was the Ottoman Empire, of which Palestine was part?

In the opinion of certain other delegations, all commissions of investigation or commissions with administrative powers are illegal and contrary to the Charter, except this new control commission, with unlimited powers, which is proposed for Palestine.

Certain other delegations talk of the necessity of giving the Jews a free and independent country. Must we show those delegations where to find the people who are demanding not a new independence but their own age-old, historic independence?

The United States Government is fighting communism not only in its own country but everywhere; it is attacking communists from Hollywood to the frontiers of Manchuria; it is deporting foreign communists even if they are recommended by very highly placed persons;

"droit historique" sur la Palestine. Or, à supposer même que ce droit existe, l'on ne saurait le considérer comme l'égal des droits historiques et acquis des Arabes — droits que nous vous avons d'ailleurs exposés à plus d'une reprise.

En citant, au sein de la Commission *ad hoc*, des pages entières de l'*Encyclopédie juive*, nous avons pu prouver que les Juifs de l'Europe orientale n'ont aucune relation avec Israël, et qu'ils sont entièrement d'origine khazare de Russie.

Je voudrais citer ici un autre témoignage. Il s'agit d'un livre dont les auteurs sont purement américains. Il s'agit de l'ouvrage intitulé "*The Races of Mankind*", by Prof. R. Benedict and Dr. G. Weltfish, Department of Anthropology, Columbia University".

A la page 11, vous pouvez lire que:

"Les Juifs sont des gens qui professent la religion juive. Ils appartiennent à toutes les races. Les Juifs européens sont d'origine ou de types biologiques très divers."

Or, qui dit cela, Messieurs? Deux professeurs, deux experts en anthropologie de l'Université de Columbia.

S'il ne s'agissait, comme nous l'avons déjà déclaré au sein de la Commission, que de réfugiés juifs fuyant les persécutions et la terreur, nous les aurions reçus, non seulement en Palestine, mais aussi dans tous les Etats arabes. Mais, ainsi que chacun l'a déjà constaté, il ne s'agit, en l'occurrence, que d'un projet politique à caractère impérialiste, où toutes les ambitions se sont rencontrées, un projet où les deux extrêmes se touchent.

La délégation polonaise, si pointilleuse par ailleurs lorsqu'il s'agit de l'interprétation des termes de la Charte, ne trouve rien à dire lorsqu'il s'agit d'une violation de cette même Charte, parce qu'elle a pour but de fonder un Etat juif en Palestine, ce qui permettrait à cette même Puissance de se débarrasser de ses propres Juifs.

Je rappelle au représentant de la Pologne que lorsque sa patrie fut partagée entre ses voisins: la Russie, la Prusse et l'Autriche, il ne se trouva qu'un seul pays pour refuser de reconnaître ce partage: ce pays fut l'Empire ottoman, dont la Palestine faisait partie.

Pour d'autres délégations, toutes les commissions d'enquête ou commissions pourvues de pouvoirs administratifs sont illégales et contraires à la Charte, sauf cette nouvelle commission de contrôle à pouvoirs illimités que l'on propose pour la Palestine.

D'autres délégations parlent de la nécessité de donner aux Juifs un pays libre et indépendant. Faut-il montrer à ces délégations où se trouve le peuple qui demande, non pas une indépendance nouvelle, mais sa propre indépendance séculaire et historique?

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique combat le communisme, non seulement dans son propre pays, mais partout; il poursuit les communistes depuis Hollywood jusqu'aux frontières de la Manchourie; il expulse de son pays les communistes étrangers, même s'ils sont recom-

it is granting all sorts of loans to fight communism in Europe.

But if the Black Sea ports could pour half a million communists into Palestine today, the delegation of the United States of America would be all the happier so long as Palestine was swarming with Jews. They are not satisfied with the one hundred and fifty thousand communists who are already in Palestine.

No plan has ever been more contrary to logic or to social, political and economic laws; no plan has ever been more absurd in its financial and economic difficulties, and in its political and administrative complications; no proposal has been adopted with more misgiving, one might even say repugnance; no plan has been defended with more propaganda and less courtesy. The United States representative in the Committee used language hitherto unknown in the annals of international political conferences; he fled as soon as a representative said he wished to abstain; he opposed every amendment, not by discussing it or bringing forward proofs or arguments but simply by saying: this amendment should be rejected.

You need only cast a glance at the map drawn up by Sub-Committee 1 to see that the whole affair is only a conspiracy. The southern part of Palestine, inhabited exclusively by Arabs; has been given to the proposed Jewish State on the excuse that a desert region like the Negeb is of no use to the Bedouins. This is a type of logic quite peculiar to the Zionists and their friends; they claim that a desert like the Negeb or Sinai is useless to the Bedouins but can be of great use to the Jews of Warsaw and Riga. What logic!

The truth is that the Zionists and their friends have other aims in mind. That is proved by the fact that they have made the territory of the Jewish State extend to the Red Sea; that is a threat to the Suez Canal, the Islamic Holy Places of the Hedjaz, the interests of all the Arab countries in the Red Sea region, and the interests of Ethiopia. In short, the United States delegation and the other delegations in favour of this plan consider it impossible and unjust to subject six hundred thousand Jews to a decision making Palestine one State; but these same delegations want the Arabs in Palestine and all the independent Arab States, with a total population of thirty million people, to be subject to an illegal decision contrary to the Charter and their vital interests.

I hope that the good people of this great and truly democratic country, the United States, will wake up one day, open their eyes, see things clearly and demand that their country's policy shall be independent of that of the Zionists.

As for us, we will never recognize this proposed partition, and we reserve the right to act accordingly.

One more word. Before concluding, I appeal to your consciences. May I remind you that, in

mandés par des personnages très haut placés; il consent toutes sortes d'emprunts pour combattre le communisme en Europe.

Mais si, aujourd'hui, les ports de la mer Noire peuvent déverser sur la Palestine un demi-million de communistes, la délégation des Etats-Unis d'Amérique n'en sera que plus heureuse, pourvu que la Palestine regorge de Juifs. Les cent cinquante mille communistes qui se trouvent déjà en Palestine ne lui suffisent pas.

Jamais un projet ne fut plus contraire à la logique, plus contraire aux lois sociales, politiques et économiques; jamais un projet ne fut plus absurde dans ses difficultés financières et économiques, ainsi que dans ses complications politiques et administratives; jamais une proposition ne fut votée avec plus de malaise, voire même de répugnance; jamais un projet ne fut défendu avec plus de propagande et avec moins de courtoisie. Le représentant des Etats-Unis parlait à la Commission un langage jusqu'à présent inconnu dans les annales des conférences politiques internationales; il fuyait dès qu'un représentant déclarait vouloir s'abstenir; il s'opposait à tout amendement, non pas en discutant ou en faisant valoir des preuves ou des arguments, mais en disant simplement: cet amendement doit être rejeté.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte établie par la Sous-Commission 1 pour se rendre compte que toute l'affaire n'est qu'un complot. La partie méridionale de la Palestine, habitée exclusivement par des Arabes, vient d'être donnée à l'Etat juif proposé, sous prétexte qu'une région désertique comme le Negeb n'est d'aucune utilité aux Bédouins; c'est une logique tout à fait particulière aux sionistes et à leurs amis; ces Messieurs prétendent qu'un désert comme le Negeb ou le Sinai est inutile aux Bédouins, mais peut être très utile aux Juifs de Varsovie et à ceux de Riga. Quelle logique!

La vérité, c'est que les sionistes et leurs amis visent autre chose; la preuve en est qu'ils ont fait prolonger le territoire de l'Etat juif jusqu'à la mer Rouge; c'est une menace dirigée contre le canal de Suez, contre les Lieux saints islamiques du Hedjaz, contre les intérêts de tous les pays arabes de la mer Rouge, contre les intérêts de l'Ethiopie. Bref, la délégation des Etats-Unis et les autres délégations qui sont en faveur de ce projet considèrent impossible et injuste la soumission de six cent mille Juifs à une décision faisant de la Palestine un seul Etat; mais ces mêmes délégations veulent que les Arabes de Palestine, ainsi que tous les Etats arabes indépendants ayant une population de trente millions d'hommes, soient soumis à une décision illégale, contraire à la Charte et à leurs intérêts vitaux.

J'espère que le bon peuple de ce pays, grand et vraiment démocratique, je veux dire les Etats-Unis, se réveillera un jour, ouvrira les yeux, verra clair et demandera que la politique de son pays soit indépendante de celle des sionistes.

Quant à nous, nous ne reconnaitrons jamais ce partage projeté et nous nous réservons le droit d'agir en conséquence.

Encore un mot. Avant de terminer, je fais appel à vos consciences; je vous rappelle qu'il

this plan, the Charter's essential principles of justice and the dignity of the United Nations are at stake. I am sure that you will reflect, and that you will bear in mind all the disadvantages and dangers of this plan.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Lebanon.

Mr. CHAMOUN (Lebanon) (*translated from French*): Mr. President, fellow representatives, or rather my friends—for at the moment when we are about to separate I think that this latter word is the most appropriate and I should therefore like to begin with it—to judge by the Press reports which reach us regularly every two or three days, I can well imagine to what pressure, to what manoeuvres your sense of justice, equity and democracy has been exposed during the last thirty-six hours. I can also imagine how you have resisted all these attempts in order to preserve what we hold dearest and most sacred in the United Nations, to keep intact the principles of the Charter, and to safeguard democracy and the democratic methods of our Organization. My friends, think of these democratic methods, of the freedom in voting which is sacred to each of our delegations. If we were to abandon this for the tyrannical system of tackling each delegation in hotel rooms, in bed, in corridors and ante-rooms, to threaten them with economic sanctions or to bribe them with promises in order to compel them to vote one way or another, think of what our Organization would become in the future. Should we be a democratic organization? Should we be an organization worthy of respect in the eyes of the world? At this supreme juncture, I beg you to think for a moment of the far-reaching consequences which might result from such manoeuvres, especially if we yielded to them.

I belong to one of the smallest Members of this Organization; neither on this occasion nor on any other have I or my Government given a favourable reception to any sort of pressure.

Millions of human beings, millions of young men did not die on the fields of battle in order that the Charter's fundamental, sacred and immortal principles should be flouted and trampled underfoot, or that democratic methods should be replaced by a veiled and dark tyranny. They died in order that the principles of liberty and self-determination, which are the basis and essence of our Charter, might triumph in such an organization as this.

And if, to turn from the general to the particular, I may refer to that great nation, the United States, which throughout its history has represented for all peoples the ideals of liberty, justice and equity, I am forced to note that unfortunately that giant, the United States, is putting on the fatal shirt of Nessus.

s'agit, dans ce projet, de principes essentiels de justice de la Charte, comme il s'agit de la dignité de l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr que vous réfléchirez et que tous les inconvénients et les dangers de ce projet vous seront présents à l'esprit.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Liban.

M. CHAMOUN (Liban): Monsieur le Président, Messieurs les représentants, ou, plutôt, mes amis — car, au moment où notre séparation approche, je trouve que ce dernier mot est absolument de circonstance et je désire donc l'employer pour commencer — à en juger par les nouvelles de presse qui nous parviennent régulièrement tous les deux ou trois jours, j'imagine à quelles pressions, à quelles manoeuvres, votre sens de la justice, de l'équité et de la démocratie vient d'être soumis au cours des dernières trente-six heures. J'imagine aussi la résistance que vous avez opposée à toutes ces tentatives, afin de préserver ce que nous avons de plus saint et de plus cher dans cette Organisation, afin de garder intacts les principes de la Charte, afin de sauvegarder la démocratie ainsi que les pratiques démocratiques de notre Organisation. Mes amis, songez ici à ces pratiques démocratiques, à la liberté de vote qui est sacrée pour chacune de nos délégations; s'il allait s'y substituer le système tyrannique consistant à aller trouver chaque délégation dans sa chambre d'hôtel, au lit, dans les couloirs, dans les anti-chambres, pour l'obliger, sous la menace de sanctions économiques ou avec l'appât de n'importe quelle promesse, à voter dans un sens ou dans un autre, songez à ce qu'il adviendrait de l'avenir de notre Organisation. Serions-nous une organisation démocratique? Serions-nous une organisation respectable aux yeux du monde? A cet instant suprême, je vous prie de songer un instant aux lourdes conséquences que pourraient présenter de pareilles manoeuvres, surtout si nous y succombions.

J'appartiens à l'un des plus petits pays Membres de cette Organisation; en aucune circonstance, ni en celle-ci ni dans une autre, aucune pression n'a trouvé un accueil favorable dans mon esprit ni auprès de mon Gouvernement.

Ce n'est pas pour que les principes fondamentaux, sacrés, immortels de la Charte soient bafoués, foulés aux pieds, ce n'est pas pour que nos pratiques démocratiques soient remplacées par une tyrannie noire et obscure que des millions d'êtres humains, des millions de jeunes gens ont trouvé la mort sur les champs de bataille; ils sont morts pour que les principes de liberté et de libre détermination, qui sont le fondement et l'essence de notre Charte, puissent triompher dans une organisation comme la nôtre.

Et si, allant du général au particulier, je puis m'adresser à cette grande nation des Etats-Unis, qui a représenté pour tous les peuples, à travers les temps, l'idéal de liberté, de justice, d'équité, je constate que, par malheur, ce géant que constituent les Etats-Unis est en train de revêtir la tunique de Nessus.

The rule of self-determination—there is no need for me to dwell at length on it—is the basis of our Organization; it is set out in Article 1 of the Charter. The representative of El Salvador has explained it in terms which no one can deny: it is self-determination for peoples, in particular for those that are not self-governing, for self-governing peoples have no need for this fundamental principle to be applied to them.

Had we been aware of the obligation imposed on us by the categorical terms of the Charter, to safeguard the right of peoples to govern themselves and to decide their own destiny, we should, before arriving at today's conclusion—at the resolution—at least have adopted a procedure of popular consultation in order to ascertain the wishes of the majority of the inhabitants of Palestine, expressed once for all, in such a way as to leave no doubt in anyone's mind.

What sort of popular consultation have we attempted?

Is it for us to define and decide here the future of these populations? There is no need for me to add anything to the brilliant and eloquent exposition given by the representative of El Salvador.

The representative of the Union of Soviet Socialist Republics has told you that if you create an Arab State, and if you continue to talk of self-determination, this principle should apply to both the Arabs and the Jews. In those circumstances, both would vote for an independent State.

That is a rather curious way of getting round the difficulty. In a land shaped by geography and history, there can be no separate consultation first of one group alone, and then of the other. All the citizens of that land should be consulted, and the majority of the citizens should determine the future of the country.

The USSR representative's argument, if it were pushed to its logical conclusion, would lead to the following sequence of events: self-determination for the Jewish people, therefore a separate Jewish State. Now there is an Arab minority almost equal to the majority in this separate Jewish State, as you have envisaged it. Will the principle of self-determination, as the USSR representative understands it, apply to this Arab minority? If it applies to the Arab minority, there will be a fresh sub-division in the Jewish State for the sake of the Arab part and the Jewish population.

Pushing this argument still further, if there is a Jewish minority in the sub-territory formed by the Arab minority, a new sub-division must be made into a Jewish sub-State and an Arab sub-State.

That is where we are led by arguments which do not conform either to the principles of the Charter or to the actual state of world affairs.

At a meeting of the *Ad Hoc* Committee, the

La règle de libre détermination — je n'ai pas besoin de m'y étendre — est à la base de notre Organisation; elle est inscrite à l'Article premier de la Charte. Le représentant du Salvador l'a expliquée en des termes qui ne peuvent souffrir d'opposition: libre détermination pour les peuples, surtout pour ceux qui ne se gouvernent pas eux-mêmes, car les peuples qui se gouvernent eux-mêmes n'ont pas besoin que soit appliqué à leur profit ce principe fondamental.

Si nous avions été conscients de cette obligation que nous imposent les termes impératifs de la Charte, de veiller à la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes et de fixer leur propre destinée, nous aurions dû, avant d'en arriver aux conclusions — à la résolution — auxquelles nous arrivons aujourd'hui, adopter tout au moins une procédure de consultation populaire pour connaître la volonté de la majorité des habitants de la Palestine, s'exprimant d'une façon définitive qui ne laisse aucun doute dans la conscience et l'esprit de chacun.

Quelle espèce de consultation populaire avons-nous essayée?

Est-ce à nous de définir et décider ici l'avenir de ces populations? Je n'ai pas besoin d'ajouter à l'explication aussi brillante qu'éloquente du représentant du Salvador.

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques vous a dit: mais si vous créez un Etat arabe, si vous continuez à parler de libre détermination, ce principe doit s'appliquer, à la fois au peuple arabe et au peuple juif! Dans ces conditions, chacun se prononcera pour un Etat indépendant!

C'est une façon assez singulière de tourner la difficulté. Dans un territoire façonné par la géographie et l'histoire, on ne procède pas à une consultation séparée pour un groupe et à une autre consultation pour un autre groupe. On fait une consultation pour tous les citoyens de ce territoire; c'est la majorité des citoyens qui détermine l'avenir du pays.

Le raisonnement du représentant de l'URSS s'il devait être poussé jusqu'au bout, conduirait à la conséquence ci-après: libre détermination pour le peuple juif, donc Etat juif séparé. Or, dans cet Etat juif séparé, tel que vous l'avez envisagé, se trouve une minorité arabe presque égale à la majorité. Le principe de libre détermination, tel qu'il a été envisagé par le représentant de l'URSS, va-t-il s'appliquer à cette minorité arabe? S'il s'applique à cette minorité arabe, ce sera de nouveau la subdivision, dans l'Etat juif, au profit de la partie arabe et au profit de la population juive.

Poussant encore plus loin le raisonnement, si, dans le sous-territoire constitué par cette minorité arabe, se trouve une minorité juive, il faudra procéder à une nouvelle subdivision en sous-Etat juif et en sous-Etat arabe!

Voilà à quoi nous conduisent des raisonnements qui ne sont conformes ni aux principes de la Charte, ni à la réalité des choses telles qu'elles se présentent dans le monde.

Au cours des réunions de la Commission *ad*

representative of Canada asked by virtue of what legal principle we upheld the plan for a unitary State.

The representative of Pakistan replied immediately that it was in conformity with the principle of self-determination on which the Charter was based.

I might add in reply to the Canadian representative's question that the plan for a unitary State of Palestine is based on the same principles on which rests the existence of a Canadian State today.

We know Canadian history. We know about the struggle of the French-Canadian population with the population of English origin. We know that, during and after this struggle, Canada remained a united State because the wishes of the minority have never succeeded in partitioning Canada and in interfering with the majority's wishes.

The representatives of Canada and the United States have told us, in a somewhat irregular manner, that, if we do not adopt this plan, there is no other which can be adopted at present.

At the very start, an attempt is being made to force you to vote by saying that there is no other plan which can possibly be adopted. You are being placed before a sort of vacuum and, to avoid that vacuum, you will be driven to vote for this plan despite your convictions, and despite your knowledge that it is unjust and inequitable.

In history, there was a tyrant who conquered Switzerland. His name was Gessler. He put his hat on top of a pole. Everyone who passed had to bow before Gessler's hat. The William Tell legend was born from this historical incident.

The vacuum which we are shown today is just like Gessler's hat. So far, despite my forty-seven years, I have never known tyranny of thought; and I imagine that we could never recognize the dictatorship of thought, particularly in a democratic and liberal organization like ours.

There is no other plan before you. Is that a reason for adopting a plan which does not convince you? Is that a reason for adopting this plan, when the representative of the United States himself tells you that it contains imperfections and is not all that it should be? When, for instance, the representative of Sweden has just told you that this plan is not convincing, but that we are faced with a vacuum and that there is no other plan, is that a reason forcing you to adopt it? What is happening to our consciences here? Have we or have we not a conscience? Are we or are we not free to make a decision? If we are free, we should reject the plan.

What will happen if we reject it? It is very simple. The *Ad Hoc* Committee, a special committee, or some other organ will be obliged to

hoc, le représentant du Canada a posé cette question: en vertu de quel principe légal soutenez-vous le plan en faveur d'un Etat unitaire?

La réponse du représentant du Pakistan ne s'est pas fait attendre: En vertu du principe de libre détermination placé à la base de la Charte.

Je pourrais ajouter simplement, en réponse à la question du représentant canadien, que le projet d'Etat palestinien unitaire découle des mêmes principes selon lesquels il existe aujourd'hui un Etat canadien.

Nous connaissons l'histoire du Canada. Nous connaissons la lutte de la population canadienne de langue française avec le population d'origine anglaise. Nous savons qu'à travers cette lutte et à l'issue de celle-ci, le Canada est resté un Etat uni parce que jamais les vœux de la minorité ne sont parvenus à partager le Canada et à contrarier les vœux de la majorité.

Les représentants du Canada et des Etats-Unis nous ont dit, d'une façon assez irrégulière: si vous n'adoptez pas ce plan, il n'en est pas d'autre susceptible d'être adopté à l'heure actuelle.

D'emblée, on cherche à vous imposer un vote en disant qu'il n'y a pas d'autre plan dont l'adoption soit possible; on vous place devant une espèce de vide et, pour éviter ce vide, vous seriez amenés, malgré votre conviction, et bien que vous sachiez que ce projet est injuste, inéquitable, à voter en sa faveur.

Dans l'histoire, il y eut un tyran qui conquiert la Suisse. Il s'appelait Gessler. Il coiffa de son chapeau un poteau. Chaque passant devait s'incliner devant le chapeau de Gessler. De cet incident historique est née la légende de Guillaume Tell.

Cette espèce de vide qu'on nous fait entrevoir aujourd'hui, c'est absolument le chapeau de Gessler. Jusqu'à présent, en dépit de mes quarante-sept ans, je n'ai pas encore connu une tyrannie de la pensée et j'imagine que, jamais, surtout dans une organisation démocratique et libérale comme la nôtre, nous ne pourrions connaître la dictature de la pensée.

Il n'y a pas d'autre projet devant vous. Est-ce une raison pour adopter un projet dont vous n'êtes pas convaincus? Est-ce une raison pour adopter un projet, lorsque le représentant des Etats-Unis lui-même vous déclare que ce projet comporte des imperfections, ne constitue pas ce qu'il aurait dû être. Lorsqu'un représentant comme celui de la Suède vient vous dire que ce projet n'est pas convaincant mais qu'on se trouve en présence d'un vide, qu'il n'y a pas d'autre projet, est-ce une raison pour vous le faire admettre de force? Que fait-on de nos consciences dans cette enceinte? Avons-nous ou non une conscience? Avons-nous ou non le libre choix de notre détermination? Si nous avons ce libre choix, nous devons rejeter le projet.

Que résultera-t-il du rejet? C'est très simple. La Commission *ad hoc*, un comité spécial ou un organe quelconque sera obligé de reviser le

revise the plan submitted to us, taking into account our unfavourable vote.

We have already had similar examples, and they are likely to be repeated many times in the future. Our Assembly is logical because, when a resolution is rejected, it is either abandoned or submitted for study to committees which may be appointed at any time to study a question and to find a solution based on the revision of the unjust plan on which you are asked to vote.

In a statement which I had the honour to make to the *Ad Hoc* Committee, I ventured to warn the Assembly against creating a precedent fraught with very serious consequences.

I said that if this precedent were admitted, we ought to write in letters of fire and blood above the doorway of our Organization that here we have created a procedure for encouraging political, racial and religious minorities to break away, that we have encouraged, minorities to form independent States, and that we have worked to destroy, in this way, the political and social structure of many States which are already Members of our Organization, or which have not yet joined it.

It would appear that the prophecy which I ventured to make to you ought not to be realized for a long time. It is, however, about to be realized if we take into account the news which has reached us this morning.

In an article published this morning by the *New York Times*—and we know that the *New York Times* is not a paper which favours the Arab case and that it does not publish its articles to help the Arab cause—we read this news which comes to us from Moscow dated 25 November of this year:

"The newspaper *Pravda* asserted today that the time was coming when the people of the Iranian province of Azerbaijan bordering the Soviet Union would regain their freedom."

That is the movement which is growing up alongside the resolution which is before you, and which you are in danger of adopting.

I am not raising the question because of the news which we have heard today, but in order to oppose all the possibilities which may arise tomorrow, and I want to quote only cases known to me of existing minorities. I will quote the case of Kurdistan where there are minorities, of Yugoslavia where there are minorities, of the Dominican Republic where there are minorities, and I could continue this list *ad infinitum*.

You see that the example which you are giving today, and the precedent which you are creating, will give rise to a number of cases throughout the world; and I am certain that the United States delegation, which for reasons of which I am ignorant is so ardently supporting the division and partition of Palestine, would be the

projet qui nous est soumis en tenant compte du vote défavorable.

Nous avons eu déjà des exemples du même genre et ils sont appelés à se répéter très souvent dans l'avenir. Ce qui fait la logique de notre Assemblée, c'est lorsqu'une résolution est rejetée, que cette résolution ou bien est abandonnée, ou bien est soumise à l'étude de commissions qui peuvent être nommées à chaque instant pour étudier une question et trouver une solution sur la base d'une révision du projet inéquitable qui est soumis à votre vote.

Dans une déclaration que j'ai eu l'honneur de faire devant la Commission *ad hoc*, je me suis permis de mettre en garde l'Assemblée contre la création d'un précédent excessivement lourd de conséquences.

J'ai eu l'honneur de vous dire que, si ce précédent devait être admis, on devrait écrire en lettres de feu et de sang au portail de notre Organisation qu'ici nous avons créé une procédure de nature à encourager les minorités politiques, raciales ou religieuses à se scinder, nous avons encouragé la transformation de minorités en Etats indépendants et nous avons travaillé à détruire ainsi la construction politique et sociale de plusieurs Etats Membres de notre Organisation ou qui n'en font pas encore partie.

Il semble que cette prophétie que je me suis permis de vous faire ne devrait pas se réaliser de longtemps. Elle est cependant en voie de réalisation si l'on tient compte des nouvelles qui nous sont parvenues ce matin.

Dans un entrefilet publié ce matin par le *New York Times*—nous savons que le *New York Times* n'est pas un organe favorable à la thèse arabe, qu'il ne publie pas ses articles pour les besoins de la cause—nous lisons cette nouvelle qui nous parvient de Moscou, en date du 25 novembre de cette année :

"Le quotidien *Pravda* affirme aujourd'hui que le moment n'est pas éloigné où le peuple de la province iranienne d'Azerbaïdjan adjacente à la frontière de l'Union soviétique recouvrera sa liberté."

Voici le mouvement qui est train de naître en marge de la résolution qui vous est soumise et que vous risquez d'approuver.

Je pose la question, non pas de ce qui concerne cette nouvelle qui vient d'éclater aujourd'hui, mais pour m'opposer à toutes les possibilités de demain et je ne voudrais citer que les cas que je connais, où des minorités existent encore. Je citerai le cas des Kurdes qui constituent une minorité de la Yougoslavie où il y a des minorités, de la République Dominicaine où il y a des minorités, et je pourrais continuer mes citations à l'infini.

Vous voyez que, de l'exemple que vous êtes en train de donner aujourd'hui, du précédent que vous êtes en train de créer, va naître une série de cas dans le monde entier et je suis certain que la délégation des Etats-Unis qui, pour des fins que j'ignore, est en train de soutenir avec tant d'ardeur la division et le partage du

first to regret that that partition had taken place.

I have finished my explanations, but I should like to close my statement by thanking, with all my heart, the delegations which, by their abstentions or by their negative votes, have so far prevented, or will prevent, the adoption of a resolution which I can see already smirched with the blood of all the innocent victims who will be the first to suffer if it is adopted.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Uruguay.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) (*translated from Spanish*): The General Assembly has now reached its final stage and is exclusively occupied with the Palestine question. At the present moment, the attention of the whole world is centred on Palestine more than on any other subject on our agenda. Every opinion expressed here arouses deep interest and emotion in every part of the world. Our responsibility derives from the fact that here we are speaking before the vast audience of humanity.

The United Nations is now being put to the test. It has given consideration to this matter and is about to make a decision upon it. If it so decides, it will bring about the creation of two independent States.

In the brief history of our Organization, and even in the history of modern times, this represents something new. This fundamentally justifies the idealism displayed by men and peoples when in the name of justice and solidarity, they drew up and signed the Charter of the United Nations, which is the new law of the world. Formerly, in the course of history, in past centuries, things were done differently; other methods were used and the immediate objective was different. As I said in the *Ad Hoc* Committee, nations no longer foregather, nor does the General Assembly meet, to re-draw the old colonial map of the world. They meet today to define and place, on their true basis of justice and liberty, the fundamental principles of social sovereignty.

Why are we dealing with this problem? We do not ask for it, we do not choose it, we do not go out after it. It was brought before the United Nations by the Government of the mandatory Power, and we were all pleased and there were congratulations all around when this occurred. The Palestine problem came before the United Nations, and the Government of the mandatory Power requested the United Nations to study it in order to make concrete proposals for what was then referred to as the future government of Palestine. At that time no one criticized the mandatory Power, the Government of the United Kingdom, when, on its own initiative and of its own free will, it brought this matter before the General Assembly. Nor did anyone criticize the General Assembly when it be-

territoire palestinien, sera la première à regretter que ce partage ait lieu.

J'en ai terminé avec mes explications, mais je voudrais clore ma déclaration en remerciant de tout mon cœur les délégations qui, soit par leur abstention, soit par leur vote négatif, ont empêché jusqu'à présent, ou empêcheront l'adoption d'une résolution que j'entrevois déjà souillée du sang de toutes les victimes innocentes qui, les premières, souffriront de son adoption.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Uruguay.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) (*traduit de l'espagnol*): Nous en arrivons maintenant à la dernière étape des travaux de notre Assemblée. Cette dernière étape est faite d'une seule question: la question de Palestine. Ce mot, ce nom, plus que n'importe quelle autre question inscrite à notre ordre du jour, retient aujourd'hui l'attention passionnée du monde entier. Chaque opinion qui s'exprime ici est recueillie avec attention, avec émotion, en tout endroit de la terre. Notre responsabilité réside en ceci que nous parlons ici devant l'immense auditoire de l'humanité.

L'Organisation des Nations Unies est en train de faire ses preuves. Elle a été saisie de la question palestinienne; elle va se prononcer à son sujet et, si elle en décide ainsi, elle va donner naissance à deux États indépendants.

Dans la courte histoire de notre Organisation, et même dans l'histoire des temps modernes, cela représente un fait entièrement nouveau, et cela confirme essentiellement l'idéal des hommes et des peuples qui, au nom de la justice et de la solidarité, ont rédigé et signé la Charte des Nations Unies qui constitue la nouvelle loi du monde. Jadis, dans le cours de l'histoire, dans les siècles passés, on procédait d'une autre manière, différentes étaient les voies que l'on suivait et différent le but immédiat. Comme je l'ai dit également devant la Commission *ad hoc*, on ne réunit plus les nations et on ne convoque pas l'Assemblée des Nations Unies pour procéder à de nouveaux partages sur l'ancienne carte coloniale du monde; on se réunit aujourd'hui pour placer les principes fondamentaux de la souveraineté sociale sur leur vraie base; sur le plan véritable du droit et de la liberté.

Pourquoi traitons-nous aujourd'hui de ce problème? Nous ne l'avons pas cherché, nous ne l'avons pas choisi, nous ne sommes pas allés à sa rencontre; c'est lui qui est venu devant l'Organisation des Nations Unies, sur l'initiative du Gouvernement de la Puissance mandataire; et quand cela s'est produit, nous en avons tous été heureux, la satisfaction a été générale. Le problème de la Palestine venait devant les Nations Unies, et c'était le Gouvernement de la Puissance mandataire qui demandait à l'Organisation de l'étudier et de déterminer en termes concrets le plan de ce qu'on appelait à l'époque "le futur gouvernement" de la Palestine. Personne à ce moment-là n'a critiqué la Puissance mandataire, c'est-à-dire le Gouvernement du Royaume-Uni, lorsque celui-ci de son propre

gan by holding a special session in April of this year; when it proceeded to study the question; or when it resolved, after protracted discussions, to appoint a Special Committee to study the Palestinian question, the Special Committee which is universally known by its initials as UNSCOP.

Nobody called in question the work of the Committee created by the General Assembly; nor did anyone object to the presentation of its report. Within the exact time-limit that had been fixed, UNSCOP produced its report, fulfilling to the last detail its terms of reference.

For this Palestinian question, which to so many seems insoluble, for this difficult Palestinian question, the Special Committee created by this Assembly, having travelled, studied, worked, seen and observed for itself, submitted two different solutions. One of them was contained in the majority report which the Uruguayan delegation approved and supported; the other was contained in the minority report. The majority report recommended the creation of independent Jewish and Arab States on the present territory of Palestine. The minority report proposed the creation of a single federal State in Palestine. Therefore, when several representatives of this Assembly studied this question, seemingly a Gordian knot among the problems of our time, they arrived at two solutions, and indicated two ways of resolving this complicated question.

When this Assembly met again, without any objections having been raised as to its competence, it appointed a committee exactly similar in the number of members, in functions and in procedures to the six permanent Committees among which this Assembly divides its work. The Committee met and deliberated, taking as the basis of its discussions the majority report of UNSCOP. It then appointed two sub-committees which soon developed into three. One sub-committee was entrusted with studying the majority report, and the other sub-committee with studying the proposals submitted by the representatives of the Arab States who, on their part, demanded first, the termination of the Mandate and then the immediate independence of Palestine. It would be strange if this Assembly were not competent to act and did not have the support of the Charter of the United Nations in advising, recommending and deciding upon the creation of two independent States in Palestine, and yet was competent to terminate the Mandate granted by the League of Nations and to create an independent State in Palestine. We went on with our work, and those two sub-committees also worked hard. Each of them submitted its report. The report which was finally adopted, after modifications, by Sub-Committee 1 is the report which we have before us at present, the report upon which so many repre-

mouvement, selon son expresse volonté, a soumis cette question à l'Assemblée, lorsque celle-ci a tout d'abord décidé de tenir une session extraordinaire au mois d'avril dernier puis, lorsqu'elle a étudié la question et a décidé, après de longs débats, de désigner une Commission spéciale pour la Palestine, Commission qui est désormais connue universellement sous le signe de UNSCOP.

Personne n'a critiqué le travail de la Commission créée par cette Assemblée; personne non plus n'a fait d'observations lors de la présentation de son rapport. L'UNSCOP a présenté son rapport dans le délai fixé après s'être conformée scrupuleusement à son mandat.

Pour résoudre cette difficile question de la Palestine, qui pour tant de gens paraissait insoluble, la Commission d'enquête créée par cette Assemblée, après avoir voyagé, étudié, travaillé et enquêté, consciencieusement sur place, a présenté deux solutions différentes. La première fait l'objet du rapport de la majorité et c'est à celle-ci que la délégation de l'Uruguay s'est ralliée; la deuxième fait l'objet du rapport de la minorité. Dans le premier rapport, on conseillait, à titre de recommandation, de créer un Etat juif indépendant et un Etat arabe indépendant sur le territoire actuel de la Palestine. Dans le deuxième projet, qui constitue le second plan du rapport, celui de la minorité de la Commission, on proposait la création d'un Etat fédéral, c'est-à-dire d'un Etat unique en Palestine. Ainsi, lorsque plusieurs représentants de cette Assemblée ont eu à étudier une des questions les plus difficiles de l'histoire de notre temps, ils sont arrivés à deux solutions et ont indiqué deux voies pour résoudre ce problème complexe.

Cette Assemblée s'est de nouveau réunie, sans que personne ait songé à mettre en question sa compétence, et elle a désigné une commission, exactement semblable par le nombre de ses membres, ses fonctions et sa procédure, aux six Commissions permanentes entre lesquelles l'Assemblée générale répartit sa tâche et ses travaux. Cette Commission s'est réunie, a délibéré et a pris comme base de discussion le rapport de la majorité de l'UNSCOP. Elle a désigné deux sous-commissions et a dû bientôt en constituer une troisième. L'une des sous-commissions était chargée d'étudier le rapport de la majorité et une autre sous-commission d'étudier les propositions présentées par les représentants des pays arabes qui désiraient pour leur part: premièrement la disposition du Mandat, ensuite l'indépendance immédiate de la Palestine. Il serait étrange que cette Assemblée générale excédât les pouvoirs, sortit des limites de sa compétence, et manquât de l'appui de la Charte des Nations Unies, en conseillant, recommandant et décidant de créer deux Etats indépendants en Palestine, et qu'elle eût en revanche le droit de décider de supprimer le Mandat conféré par la Société des Nations et de créer un Etat indépendant en Palestine. Nos travaux ont continué, ces deux sous-commissions ont travaillé avec ardeur. Chacune d'elles a présenté son rapport. Le rapport qui, en définitive, a été adopté, après avoir

sentatives have already expressed their opinions, either criticizing or defending it.

The Uruguayan delegation desires to explain today the reasons for the vote which it is about to cast. During the work of UNSCOP, the Uruguayan delegation maintained four points as fundamental: firstly, a territorial solution of the Jewish problem; secondly, the creation of independent Jewish and Arab States within the present territory of Palestine; thirdly, the organization of a system of economic unity between those two States; fourthly, the adoption of a special administration for the ancient city of Jerusalem and other Holy Places in Palestine.

I have said "the creation of two independent States within the present territory of Palestine." To this the name of "partition" has been generally applied, both within and outside this Assembly. But this word "partition" is not new; it has not been suddenly introduced into the present debate on the question. It goes back further than that. The territory of the old League of Nations Mandate has already been divided; and an independent State has already been established in its territory. That new State, Transjordan, has already been considered as a candidate for admission by the competent organs of the United Nations. That is why it is strange that those in this Assembly who question the validity of the League of Nations Mandate, from both the legal and moral standpoint, do so at a time when this Assembly is about to make a decision on the report now before it, yet they never cast doubts upon the validity of this Mandate when it was a question of recognizing the independence of Transjordan and, moreover, of supporting her admission to the United Nations. I can say this because I believe that in both cases the Mandate was legally and constitutionally valid. This Mandate was granted in 1922 by the League of Nations and, hence, by all the nations belonging to it, including Uruguay.

Among the points raised in the solution of the Palestinian problem, there is one that has caused, is causing, and doubtless will cause, considerable debate. That point we venture to define in concrete terms as the territorial solution of the Jewish problem.

Why "territorial solution"? When the problem is considered from this point of view, the most dramatic and perhaps the most important aspect of the question arises, the problem of immigration. The question of boundaries and that of immigration have really been the two most troublesome factors in the whole study of this question, both by the Special Committee on Palestine and by the *Ad Hoc* Committee and the

été retouché par la Sous-Commission 1, est celui dont nous sommes saisis actuellement et sur lequel de nombreux représentants ont exprimé leur avis, soit pour l'attaquer, soit pour le défendre.

La délégation de l'Uruguay désire aujourd'hui donner les raisons de son vote puisque le moment de se prononcer est arrivé. Nous avons, au cours des travaux de l'UNSCOP, toujours tenu à quatre points fondamentaux. Le premier était la nécessité de donner une solution territoriale au problème juif; le deuxième, la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe indépendants sur le territoire actuel de la Palestine; le troisième, l'organisation d'un système d'union économique entre ces deux Etats; et le quatrième, enfin, l'établissement d'un régime spécial pour l'antique cité de Jérusalem et les autres Lieux saints du territoire palestinien.

J'ai dit "la création de deux Etats indépendants sur le territoire actuel". On a souvent ici, et hors de l'Assemblée générale, appelé "partage" cette création de deux Etats indépendants. Mais ce mot de "partage" n'est pas nouveau; il n'a pas été le produit soudain des débats relatifs à cette question, et personne ne l'a inventé à cette occasion. Ce mot vient de plus loin. Le territoire soumis à l'ancien Mandat de la Société des Nations a déjà été partagé; déjà un Etat indépendant s'est créé sur le territoire soumis à l'ancien Mandat. Ce nouvel Etat s'appelle la Transjordanie et les organes de l'Organisation des Nations Unies compétents à cet égard ont déjà examiné la possibilité de l'admettre au sein de notre Organisation. C'est pourquoi il est étrange que dans cette Assemblée, ceux qui mettent en question la validité du Mandat de la Société des Nations, aussi bien du point de vue légal et juridique que du point de vue moral, discutent de cette validité juste au moment où l'Assemblée doit prendre une décision sur le rapport qui lui a été remis, mais jamais auparavant on n'a mis en doute la validité de ce Mandat lorsqu'il s'est agi, non seulement de reconnaître l'indépendance de la Transjordanie, mais encore de l'admettre au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je peux me permettre de le dire parce que j'estime que, dans les deux cas, c'était un Mandat juridiquement et légalement valable que celui que la Société des Nations a conféré en 1922, au nom de toutes les nations qui la composaient, et au nombre desquelles figurait l'Uruguay.

Parmi les différents aspects de la solution du problème palestinien, il en est un qui a déjà soulevé bien des controverses et qui en soulèvera sans doute encore. Nous nous permettons de le formuler en ces termes concrets: solution territoriale du problème juif.

Pourquoi "solution territoriale"? Lorsqu'on pose le problème de cette façon, voilà qu'apparaît immédiatement l'aspect le plus dramatique et peut-être le plus fondamental de la question: le problème de l'immigration. En fait, les frontières et l'immigration ont constitué les deux éléments les plus difficiles à régler au cours de toute l'étude de la question, aussi bien à la Commission spéciale pour la Palestine qu'à la

working groups of Sub-Committee 1. The Jewish people have suffered, and are suffering, their age-old fate. Speaking of the "Jewish people" in direct connexion with this problem, we are suddenly confronted with something too strange to be passed over. We are told, and it has always been proclaimed, that the Jews hang together, that a group of Jews which moves from one place to another and settles in a particular country, continues to remain Jewish above all else and is not assimilated by its environment. We are also told that the Jewish race maintains a remarkable unity among its component parts. But when one goes further into the question and tries to find a basis for the solution of this problem, one comes upon anthropological theories which will prove that the Oriental or Central European Jews are not connected with, or related to, the people of Israel at all.

Race or people, race or religion, the same common denominator of persecution and suffering has characterized the fate of this section of humanity. We who have always fought against every form of discrimination and believed that when the United Nations Charter forbade all discrimination for reasons of race, language, religion or sex, it had marked an extraordinary advance in the moral progress of the world; we consider that the solution recommended, whereby the Jewish people will be given a territory of their own, constitutes a victory over all the acts of racial discrimination by which an attempt was made to create a superior race based upon the subjection, persecution and slavery of others.

The Charter and the United Nations are the defenders of these principles. All those who have ever striven to put an end, for all time, to this racial prejudice, to eliminate all barriers between men, whether on account of the colour of their skins or the religion they profess, must look on this decision as the fulfilment of one of the most sacred principles of our Charter and one of the most noble demands of the human conscience.

Why is it necessary that there should be a Jewish State? Precisely to put an end to that form of discrimination and alienation, that persecution of a section of humanity. And what a burden of suffering they have borne! No one in our day has endured such a burden. Nazism came and inaugurated a regime, not merely of racial persecution, but of racial extermination. As proofs of the high degree of culture of a superior race, there appeared the concentration camps, the gas chambers, the crematoria, claiming four million victims, sacrificed alive. And of those millions of Europe's Jews whom nazism exterminated, a million and a half were children. I repeat that figure: a million and a half chil-

Commission *ad hoc* et dans les groupes de travail de la Sous-Commission 1. Le peuple juif continue de vivre le drame séculaire de son histoire. Et, à propos du "peuple juif", voilà que, se rattachant directement à ce problème, se présentent immédiatement d'autres questions assez curieuses pour que nous ne les passions pas sous silence. On nous répète, ce qu'on a déjà dit et ce qu'on a toujours écrit, que le peuple juif a son unité, que le groupe juif qui se déplace d'un lieu à l'autre pour se fixer dans une autre nation demeure complètement juif en toutes choses, sans s'assimiler à son nouveau milieu. On nous dit aussi que le peuple juif garde une admirable unité entre les divers éléments qui le composent; mais, dès que l'on approfondit la question et que l'on essaie de prendre position sur la solution de ce problème, voici qu'apparaissent toutes sortes de théories, même anthropologiques, pour prouver que les Juifs d'Orient ou d'Europe centrale n'ont ni rapport ni parenté avec le peuple d'Israël.

Qu'il s'agisse de race ou de peuple, de race ou de religion, un facteur commun de persécution et de souffrance a caractérisé le drame de cette fraction du genre humain. Nous qui avons combattu depuis toujours contre les mesures discriminatoires sous toutes leurs formes, nous qui avons cru qu'en interdisant toute différence de traitement entre les hommes pour des motifs de race, de langue, de sexe ou de religion, la Charte des Nations Unies avait marqué un progrès extraordinaire dans le développement de la morale mondiale, nous considérons également que la solution qui nous est conseillée et qui consiste à donner au peuple juif l'occasion d'avoir son territoire, que cette solution représente une victoire tangible sur toutes les mesures de discriminations raciales qui prétendaient asseoir les éléments d'une race supérieure sur la sujétion, la persécution et la servitude des êtres humains.

La Charte et les Nations Unies elles-mêmes sont les gardiennes de ces principes. Ceux qui ont lutté pour éliminer à jamais ce préjugé racial, ceux qui ont lutté pour supprimer entre les hommes les lignes de démarcation tracées d'après la couleur de leur peau ou le nom qu'ils donnent à leur Dieu, trouveront dans cette décision la réalisation de l'un des principes les plus sacrés de la Charte et l'accomplissement d'une des plus nobles exigences de la conscience humaine.

Pourquoi l'existence d'un Etat juif est-elle nécessaire? Justement pour mettre fin à cette forme de discrimination et d'exclusion, de persécution contre une partie du genre humain. Quel fardeau a été le sien, quelles épreuves les siennes! Personne de notre temps n'a supporté un pareil fardeau. Le nazisme a accédé au pouvoir et a établi un régime, non pas de persécution raciale, mais d'extermination raciale. Voilà que sont apparus, éléments probants de la haute culture d'un peuple supérieur, les camps de concentration, les chambres à gaz, les fours crématoires, dont le bilan s'établit finalement par quatre millions de sacrifiés, quatre millions d'êtres humains qui ont perdu la vie; et sur ces millions

dren, sacrificed, exterminated in the gas chambers and the crematoria of the nazi regime.

Now it behoves us to ask ourselves: "For how long and how far?" Must we look on idly, allowing conditions to prevail which would lead to the repetition of these holocausts only because in the political treatment of this problem, sentiments of humanity are obscured by arid logic? Must we have recourse to a kind of international charity lottery, appealing to the kind-heartedness of the Members of the United Nations to receive and give asylum to groups of those who survived nazi extermination and who, two years after the end of the war, two years after the triumph of righteous democracy, are still awaiting the words of revelation and truth that shall be, not a promise, but a fulfilment of the old promise made in 1919, and of that made by the League of Nations, to create a Jewish national home in Palestine and to promote the immigration of the Jewish masses to that country in order that they might work out their destiny and build their home there?

This is what is meant by "the territorial solution of the Jewish problem"; a national home to begin with, then a State, a nation, a fatherland. From that moment, the problem of immigration will cease to be such a painful and bitter one; we can no longer continue to consider it, whether solved or unsolved, in the same way as before. Today the Jew is what he was in ancient literature, the wandering Jew, persecuted and execrated. When he has multiplied and prospered, when he is found to be in the way, a pogrom solves the problem temporarily in one night. In the name of the superior race and its God, not only these but many other sacrifices have been perpetrated in the history of humanity. What is necessary, then, is to provide the final solution required of us. The national home prescribed by the Mandate, the Jewish national home of the Balfour Declaration, was the beginning of the work which is being continued to-day, or rather which will be continued to-day by the resolution of the United Nations, when the report we are studying is adopted by the vote of this Assembly.

However, it is not merely a question of solving an immigration problem or of establishing an economic system in each of the two States; it is not a question of exacerbating new nationalisms, thus adding more hatred and strife to the record of the old ones. The report that this Assembly has before it makes flexible, modifies and gives a meaning to the plan itself.

It is not a question of drawing a vertical line on the map, or a boundary along the ground.

de morts, que le nazisme a prélevés sur les Juifs d'Europe, il y avait un million et demi d'enfants. Je répète ce chiffre: un million et demi d'enfants massacrés ou brûlés dans les chambres à gaz et dans les fours crématoires du régime nazi.

Il convient alors de nous demander: "Jusqu'à quand cela va-t-il durer, jusqu'où cela ira-t-il?" Il convient aussi de nous demander: faut-il continuer d'aider à créer et à conserver une situation qui permette à cet holocauste de se renouveler, pour la seule raison que lorsqu'on essaie de résoudre politiquement le problème, les sentiments d'humanité s'effacent pour céder la place aux raisonnements? Nous faut-il lancer une sorte de loterie de la charité internationale, faire appel au bon cœur de chacune des Nations Unies pour qu'elles accueillent et reçoivent par groupes, par lots, les survivants de l'extermination nazie qui, deux ans après la fin de la guerre, deux ans après le triomphe de la démocratie justicière, attendent encore la parole de révélation et de vérité qui ni ne se contentera pas de promettre, mais qui tiendra et l'ancienne promesse de 1919 et celle de la Société des Nations, promesses de créer un foyer national juif en Palestine et d'organiser l'immigration d'un grand nombre de Juifs vers la Palestine, vers les lieux mêmes où ils se sont créé leur destin et leur foyer?

Voilà ce que signifie l'expression: "solution territoriale du problème juif". Cette solution s'est d'abord exprimée par un Foyer national, elle doit se poursuivre sous la forme d'un Etat, d'une nation, d'une patrie. Immédiatement, le problème de l'immigration perdra son âpreté, perdra son amertume. Nous ne pouvons déjà plus, qu'il soit résolu ou non, l'envisager dans les mêmes termes. Le Juif, aujourd'hui, c'est, comme dans les récits d'autrefois, le Juif errant persécuté, exécré. Quand il s'est beaucoup multiplié et a beaucoup produit, lorsqu'il commence à gêner, un pogrom résout temporairement la question en une nuit, au nom de la race supérieure et au nom du Dieu de la race supérieure, au nom desquels on a consommé non seulement ce sacrifice mais tant d'autres aussi au cours de l'histoire de l'humanité. Ce qui importe donc, c'est d'apporter au problème une solution définitive, comme on l'a déjà prescrit. Le Foyer national prévu par le Mandat, le Foyer national juif de la Déclaration de Balfour, a été le début de cette œuvre qui se poursuit aujourd'hui, ou plutôt qui va se poursuivre, par la résolution de l'Organisation des Nations Unies d'adopter, en un vote de l'Assemblée générale, le rapport dont nous sommes saisis.

Mais il ne s'agit pas seulement de résoudre un problème d'immigration, il ne s'agit pas seulement de fonder une économie solide dans chacun des deux Etats; il ne s'agit pas non plus d'exacerber des nationalismes nouveaux qui ajouteraient leur chapitre de haine et de lutte à la chronique des vieux nationalismes. Le rapport qui se trouve devant l'Assemblée générale assouplit, modifie le plan lui-même et lui donne son sens.

Il ne s'agit pas de tracer une ligne verticale sur la carte, ni de tracer une frontière sur le

It is a question of placing in favourable and good living conditions the two peoples within one and the same territory, peoples requiring, above all else, separate political institutions but, at the same time, requiring the maintenance of that economic unity which will further the progress of both peoples, vitalizing their work and their creative effort.

Both peoples are fully ripe for independence. We are not here to give lessons in organization to two peoples in their infancy, two peoples whose destinies are just beginning. The Jewish effort in Palestine is, in many respects, exemplary, and this is confirmed in both the reports of the Special Committee on Palestine. And the ability of the Arabs to shape their own destiny by their work, their initiative and their courage is shown not only by their present achievements but by their glorious past. Those of us who are voting for partition are not voting against either of these two peoples, against either of these two sectors of social reality in Palestine. We are voting for both of them, for their progress, their civic development, their advancement within the community of nations, so that they may not only never come into conflict, but may combine in a multitude of productive undertakings, thus ensuring that economic unity for which the plan under discussion definitely provides.

If these two peoples continue to live up to these standards—and it is to be ardently hoped that they will—if these two social units are to become independent States within the community of nations, they will soon be here amongst us, as Members of the United Nations.

Although it is obvious that the plan is not absolutely perfect—and it is strange how worried some people are over this fact—its lack of perfection, as the representative of the United States of America said here today, means that this enterprise, like every other, will have to be perfected, while being carried out, by those who have to carry it out. Suppose, for example, that corrections have to be made on the map which appears at the end of this plan; suppose that houses are left on one side of the projected boundary, while some of the lands belonging to them remain on the other side. Well, there will be a Frontier Commission which will determine on the spot, and without any fundamental modification of the Assembly's decision, where the disputed boundary line is to pass, this boundary line which today is causing such misgiving among some of the opponents of the plan.

People have to live in a real society. It is also useless for us to seek absolute perfection in the

terrain. Il s'agit de placer dans une situation favorable, dans de bonnes conditions de vie, les deux populations d'un même territoire, populations qui ont besoin avant tout que leurs institutions politiques soient séparées mais qu'en même temps l'unité économique qui doit offrir un cadre permanent de progrès et de vie à leur travail et à leur volonté créatrice soit maintenue.

Ces deux peuples possèdent toute la maturité requise pour l'indépendance. Nous ne sommes pas réunis ici pour enseigner l'alphabet de l'organisation à deux peuples balbutiants qui se trouveraient à l'aurore de leur destin. Les réalisations obtenues par les Juifs en Palestine et qui sont exposées dans tous les rapports de la Commission spéciale pour la Palestine sont à tous égards de la plus haute qualité. Quant au peuple arabe, son aptitude à décider, par son travail, par ses actes et par son courage, de la forme de son propre destin, est confirmée non seulement par la qualité des résultats concrets obtenus, mais aussi par le glorieux passé de sa race. Le vote de ceux d'entre nous qui sont pour le partage de la Palestine n'est nullement dirigé contre l'un ou l'autre de ces peuples, de ces fractions de la réalité sociale de la Palestine. Nous votons pour le bien de l'un et de l'autre, pour leur progrès, pour leur civilisation, pour leur marche en avant dans le concert des nations, pour leurs deux peuples, pour les foules d'êtres humains qui en font aujourd'hui partie. Nous voulons que ces foules ne se heurtent pas, mais qu'elles finissent par se fondre dans le bouillonnement des entreprises productrices, assurant ainsi cette esquisse d'union économique que la projet en question intégrera définitivement au destin du pays.

Si ces deux peuples progressent selon la norme tracée — ce qu'il faut souhaiter ardemment — si ces deux groupes sociaux entrent comme Etats indépendants dans la communauté des nations, ils prendront bientôt place ici, parmi nous.

Lorsqu'on souligne que ce plan, ce projet, n'est pas chose absolument parfaite — et il est curieux de constater combien l'imperfection relative de ce projet chagrine ceux qui l'étudient — ce défaut d'absolue perfection prouve, comme l'ont montré, par exemple les déclarations faites aujourd'hui même, du haut de cette tribune, par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, que c'est une œuvre qui, comme tant d'autres, se perfectionnera à la longue, et à l'usage. J'ajoute qu'elle se perfectionnera selon l'usage qu'en feront les intéressés directs. Admettons par exemple que, dans la carte qui se trouve à la fin du projet de partage, il y ait des détails à corriger; admettons que dans certaines parties, les champs soient demeurés d'un côté des limites projetées, tandis que les fermes se trouvent de l'autre côté. C'est la Commission des frontières qui devra, sur place, sans pour cela changer rien au fond de la résolution de l'Assemblée, décider par où doit passer la ligne qui prête à contestation et qui suscite aujourd'hui tant d'inquiétudes chez certains adversaires du plan.

C'est dans la réalité sociale que vivent les peuples. Il est inutile également de chercher

text of the constitution in which we are endeavouring to fix a basis for future legislation. No, they will make their own laws, they will live their own lives and carry on their own activities. Any legal structure created by this Assembly, however perfect, would be useless if it did not serve these two peoples in their everyday lives, their struggles, their work, their toil to earn their daily bread. It is they who will determine the eventual form of this plan whereby the General Assembly, in the interests of justice and peace, will bring about the creation of two separate States united in one and the same national economy.

I do not know whether this debate should go into too many practical details in this connexion. I do not know whether points that were raised and considered by the *Ad Hoc* Committee will be raised again in this Assembly. The legal point of the "Assembly's powers" is one of them.

But if we are to carry on with our work, I must express here, in the name of the Uruguayan delegation and the Government it represents, our profound hope that these two independent States will be created in Palestine, and that this plan which we are studying will turn out to be perfect, at least in some respects. I understand that some modifications have already been proposed. Permit me to call your attention to a point in the partition plan, namely part I, chapter A, paragraph 2, of the report (document A/516) which refers to immigration.

You will remember that, in the majority report of the Special Committee on Palestine, the immigration problem was mentioned and a particular solution was suggested for the period of transition. According to the report, this would be a period of two years. The period of transition has now been modified and shortened, as described in the present plan. Of the 150,000 immigrants who were to enter Palestine in monthly quotas under the plan of the Special Committee, 120,000 were to be taken from among the displaced persons and refugees now living under tragic conditions in camps for displaced persons in Europe, and the other 30,000 were, for humanitarian reasons, to consist of the 30,000 Jewish children who survived the Nazi persecution and who are now in camps for displaced persons or in Cyprus.

The article which refers to this problem of immigration in the *Ad Hoc* Committee's plan which we are now studying, includes all the points which were brought up either by the Special Committee or by my delegation for the consideration either of the General Assembly or of the *Ad Hoc* Committee. As a solution this would seem to suffice, for it represents, or can at

la perfection absolue dans le texte constitutionnel où nous posons les bases de leur législation futur. Non, ce sont eux qui créeront leur loi, eux qui vivront leur vie, eux qui orienteront leur action, car il serait inutile que l'édifice juridique qui émanera de l'Assemblée générale constituât le plus admirable des textes réglementaires, puisque ce sont les deux peuples intéressés, ceux qui vivent, qui luttent, qui travaillent, qui s'efforcent, par l'œuvre quotidienne, de gagner, dans l'honneur et l'allégresse, le pain de chaque jour qui réjouit la table et le cœur de l'homme, puisque ce sont eux, dis-je, qui préciseront le tracé définitif du plan selon lequel l'Assemblée générale, pour accomplir une œuvre de paix et de justice, va aujourd'hui préparer la division de la région en deux Etats, fondus à leur tour en une seule économie nationale.

Je ne sais si les débats actuels doivent porter sur des détails concrets du problème; je ne sais si l'on va de nouveau soumettre à l'Assemblée générale des questions qui sont déjà venues devant la Commission *ad hoc* et qu'elle a examinées. L'une d'entre elles est la question juridique des "pouvoirs de l'Assemblée générale".

Mais, si nous voulons avancer en besogne, le véritable moyen d'y réussir, je tiens à le déclarer au nom de la délégation de l'Uruguay et du Gouvernement qu'elle représente, c'est de créer en Palestine ces deux Etats indépendants, et de perfectionner éventuellement certains des traits du plan actuellement sous nos yeux. Si j'ai bien compris, on a déjà proposé quelques modifications. Pour ma part, je me permets d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 2 de la première partie, chapitre A, du plan de partage, du rapport (document A/516) où il est précisément question de l'immigration.

L'Assemblée générale se rappelle que le rapport de la majorité de la Commission spéciale pour la Palestine pose le problème de l'immigration et en propose une solution spéciale pour la période de transition. Selon ce rapport, la période de transition devrait durer deux ans. Cette période de transition a été modifiée et écourtée pour n'avoir plus que la durée prévue par le plan actuel. Lest cent cinquante mille immigrants qui auraient dû pénétrer en Palestine par contingents mensuels, selon le projet de la Commission spéciale, se répartissent en réalité en deux groupes: cent vingt mille d'entre eux à prendre parmi les déracinés et les réfugiés qui vivent aujourd'hui dans les conditions tragiques des camps de "personnes déplacées" en Europe. Le reste, c'est-à-dire trente mille, serait, pour des raisons d'humanité, les trente mille enfants juifs qui ont survécu à la persécution nazie et qui se trouvent actuellement, soit dans les camps de "personnes déplacées", soit à Chypre.

L'article qui, dans le projet de la Commission *ad hoc*, que nous avons sous les yeux, traite précisément de l'immigration, comprend tous les points que la Commission spéciale ou la délégation de l'Uruguay ont portés à la connaissance de l'Assemblée ou de la Commission *ad hoc*. C'est une solution qui paraît satisfaisante et qui permet, ou du moins qui devrait permettre, d'ac-

least be made to represent, a real act of justice and reparation. If the details of this solution are criticised, or if the solution itself is opposed, the Uruguayan delegation will, if necessary, maintain, in the last resort, the precise terms of its original proposal.

In concluding this brief explanation of the Uruguayan delegation's vote, I wish to convey to you once more the spirit in which we view this problem and in which we viewed it when the Special Committee was formed, when we took part in its work and when, on behalf of our Government, we brought Uruguay's contribution to the consideration of this question. In this land of America—and I take the liberty of referring to it since the United States of America has been cited so often today in this Assembly—there was born and lived a man whose name is glorious in its history and who is and was a mouthpiece of the universal conscience. His name was Abraham Lincoln. Before the Congress of his country, in a historic message, he uttered these words: "With malice toward none, with charity for all, with firmness in the right as God gives us to see the right".

He was of humble extraction, a lumberman and farmer, a rail-splitter as he was called in his neighbourhood. This man with the brow of a prophet and the hands of a labourer blazed a trail in the history of humanity, in the name of social justice. At that time, the United States of America was in the midst of a great civil war and of the task of emancipation. It was at this moment that the prophet and rail-splitter said: "With malice toward none, with charity for all, with firmness in the right as God gives us to see the right".

These are the words neither of a journalist nor of a jurist. Lincoln spoke in the name of social justice, of God, that is to say, from the keen sense of justice which is in the human heart. And those are the prayers and the hopes with which our delegation supports the plan this Assembly is now considering. We are conscious of the responsibility this involves. However, we realize that it is necessary to put an end to the suffering and the tragedy of the peoples of Palestine, to maintain the principles laid down by the League of Nations when it conferred its absolutely clear mandate, to transform the national home of the old Mandate into a new State and into the two nations which are created by this plan; and we realize that we must see to it that this sorrowful and tragic story, which darkens the world horizon with its daily incidents, is brought to a close by this victory, which will go down to history as the first great moral victory of the United Nations.

coniplir l'œuvre manifeste de justice et de réparation. Si l'on chicane les détails de cette solution ou si on la rejette, la délégation de l'Uruguay maintiendra, en dernière instance, les termes concrets de sa proposition originale.

Pour terminer cette brève déclaration et expliquer le vote de la délégation de l'Uruguay, je désire répéter exactement une déclaration que j'ai faite naguère, et dire dans quel esprit nous avons abordé le problème, avons accepté de siéger à la Commission spéciale et de participer à ses travaux, et avons présenté, au nom de notre Gouvernement, les idées que l'Uruguay pouvait apporter en contribution à l'étude de cette affaire. Sur cette terre américaine—et je me permets d'en parler puisqu'on a déjà si longuement parlé des Etats-Unis d'Amérique aujourd'hui même du haut de cette tribune—sur cette terre américaine est né et a vécu un homme, gloire de son temps, qui est devenu comme l'expression de la conscience universelle. Il s'appelait Abraham Lincoln. Devant le Congrès de son pays, en un message historique, il a prononcé les paroles suivantes: "Sans haine pour personne, mais pleins de charité pour tous, fermes dans notre droit, tel que Dieu nous a donné de le voir".

C'était un homme d'humble extraction, bûcheron et paysan, *rail-splitter*¹, comme on l'appelait à l'endroit où il est né. Cet homme au front de prophète et aux mains de travailleur a ouvert, au nom de la justice sociale, une voie nouvelle dans l'histoire de l'humanité. Les Etats-Unis d'Amérique étaient alors aux prises avec une grande guerre civile et avec l'œuvre d'émancipation et c'est le moment que choisit ce prophète bûcheron pour dire: "Sans haine pour personne, mais pleins de charité pour tous, fermes dans notre droit, tel que Dieu nous a donné de le voir".

Ce ne sont les paroles ni d'un journaliste, ni d'un juriste. Lincoln parlait au nom de la justice sociale, de Dieu, c'est-à-dire du sens aigu de la justice qui est au cœur de l'homme. Et ce sont là les vœux et les espoirs de notre délégation au moment où elle appuie le projet dont l'Assemblée générale est actuellement saisie. Nous savons le fardeau de responsabilité que cela entraîne, mais nous comprenons qu'il est indispensable de mettre fin au drame déchirant des peuples de Palestine, qu'il est indispensable de continuer dans le sens indiqué par la Société des Nations lorsqu'elle a conféré un mandat parfaitement clair, qu'il est indispensable de transformer le Foyer national prévu dans l'ancien Mandat en un Etat nouveau et en deux nations distinctes, tels que les conçoit le plan de partage, et qu'il est indispensable aussi de veiller à ce que cette longue chronique de deuil et de sang, qui assombrit l'horizon du monde par des incidents quotidiens, se termine par une conquête qui demeurera pour l'éternité la première grande conquête morale de l'Organisation des Nations Unies.

¹ En anglais dans le texte.

Failing this solution, our work at this moment would be quite meaningless. The prestige and the activities of the United Nations, as a work of solidarity under the Charter, are now being put to the test. Uruguay is on the side of those who advocate the creation of two independent States in Palestine, so that through their progress and social development they may become members of the community of democratic nations of the world.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Haiti.

Mr. VIEUX (Haiti) (*translated from French*): I want only to explain my delegation's vote and shall, therefore, be very brief.

On the first day of the general discussion on the Palestinian question, the authorized representative of the Republic of Haiti on the *Ad Hoc* Committee on Palestine, in full agreement with the other members of his delegation, made a statement of which I should like to recapitulate the main outlines.

In seeking the principles on which the partition of Palestine, proposed by the Special Committee on Palestine, might be based, he did not admit that the partition of Palestine was justified by any of the reasons usually advanced in its favour. It even seemed to him, on the contrary, that the principle of the sovereignty of States, which is a means of defence for nations, and particularly for small nations, was in opposition to the adoption of the Special Committee's plan and called for respect—by our Organization more than any other—for the liberty and independence of the peoples that lived in Palestine prior to the agreements concluded at the end of the First World War. But could these peoples have taken advantage of the principle of sovereignty? In the conditions existing in Palestine immediately after the fall of the Ottoman Empire, could one have found that concurrence of circumstances in which sovereignty in its fuller sense usually evolves?

At that point, the representative of the Republic of Haiti made a legal analysis, the rather abstract nature of which—in view of the fact that millions of human lives were at stake—his distinguished audience was good enough to bear with; in it he maintained respect for the principle of the sovereignty of States, while nevertheless admitting the possibility of partition.

It will be seen that this was not a complete, absolute and final adherence to the partition plan. It was simply an acceptance, the greatest possible concession made, if I may say so, in view of the difficulty of finding a solution to the problem and also, and above all, in view of the agreement between the great Powers.

That explains why the representative of Haiti, like the representative of El Salvador, recommended above all that an attempt should be made, by means of frank discussion between the Arabs and the Jews, to find a peaceful solution; like a certain other delegation, he also

Si nous n'adoptons pas cette solution, nos travaux actuels eux-mêmes demeureraient vides de sens. Le prestige et l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'œuvre de solidarité entreprise en vertu de la Charte, sont aujourd'hui à l'épreuve. L'Uruguay se range parmi ceux qui demandent la création de deux Etats indépendants en Palestine pour les faire entrer, par le progrès et la civilisation, dans la communauté des nations démocratiques du monde.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de Haïti.

M. VIEUX (Haïti): Je n'ai qu'une simple explication de vote à donner et je serai donc très bref.

Au premier jour de la discussion générale de la question palestinienne, le représentant autorisé de la République d'Haïti à la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne, en plein accord avec les autres membres de sa délégation, faisait une déclaration dont il me sera permis de reproduire ici les lignes principales.

Recherchant les principes sur lesquels le partage de la Palestine proposé par la Commission d'enquête pourrait se fonder, il n'admettait point que le partage de la Palestine fût justifié par aucune des raisons qu'on a coutume d'avancer le plus couramment en sa faveur. Il lui paraissait même, tout au contraire, que le principe de la souveraineté des Etats, moyen de défense des nations, et principalement des petites nations, s'opposait à l'adoption du plan de la Commission d'enquête et demandait le respect—plus encore par notre Organisation que par tout autre—de la liberté et de l'indépendance des peuples qui, antérieurement aux accords conclus à la fin de la première guerre mondiale, habitaient la Palestine. Mais ces peuples pouvaient-ils se prévaloir du principe de la souveraineté? Dans les conditions ayant existé en Palestine au lendemain de la chute de l'Empire ottoman, trouvait-on cet ensemble de circonstances où la souveraineté, comprise dans sa plénitude, a coutume d'évoluer?

C'était ici, pour le représentant de la République d'Haïti, l'occasion d'une analyse juridique dont l'honorable assemblée qui l'écoutait voulut bien lui pardonner le caractère plutôt abstrait, sur une question où, cependant, des millions de vies humaines étaient engagées, et au terme de laquelle, s'il maintenait le respect du principe de la souveraineté des Etats, le représentant de la République d'Haïti n'en admettait pas moins la possibilité que le partage fût effectué.

Comme on le voit, ce n'était point une adhésion complète, absolue, sans appel, au plan de partage. C'était simplement une acceptation, une concession faite à la limite pourrais-je dire, en raison de la difficulté du problème à résoudre et en raison aussi, en raison surtout, de l'accord des grandes Puissances.

Cela explique pourquoi le représentant d'Haïti recommandait, avant tout, comme l'honorable représentant du Salvador, un essai d'explication loyale entre Arabes et Juifs, pour trouver une solution pacifique, et recommandait, en outre, comme telle autre délégation, un re-

recommended recourse to the International Court of Justice to remove the doubts which might have arisen in some people's minds after examining contradictory texts.

In any case, the admission of the representative of Haiti that partition was possible without violating any principles was made only on guarded terms, as everyone must recall, with reservations on numerous points to be examined; and concrete solutions would have to be submitted to international opinion before that admission became final.

To sum up, my Government does not consider that the concrete solutions put forward as a result of the sub-committees' work are satisfactory; and the representative of the Republic of Haiti, in accordance with his Government's views, will vote against the partition of Palestine.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Netherlands.

Mr. SASSEN (Netherlands): The question of Palestine is a problem in the creation of which my Government has had no responsibility. There has, moreover, never been any Jewish problem in the Netherlands. The Jews of other countries, for instance, the Portuguese Jews as far back as the sixteenth century, and the Jewish victims of Hitler's tyranny in recent years, have found not only refuge but a home in the Netherlands. This has also been the case in the overseas territories, for example, in Curaçao.

We think with gratitude of a genius like Baruch Spinoza, who found peace and freedom in my country and contributed so greatly to its culture and civilization. When Nazi propaganda and persecution hunted the Jews in the Netherlands, as in no other countries, our underground movement considered it as one of its major tasks to save tens of thousands of them.

After the Second World War, we found ourselves faced with the urgent problem of refugees, declared to be both urgent and international in scope and nature by this very General Assembly nearly two years ago, but still unsolved. Although the people of my country feel the consequences of the war, we have tried to take our part in the solution of that problem by admitting thousands of refugees, Jewish and non-Jewish, to our already heavily populated country.

Recently, on the initiative of the State of Surinam—in that part of the realm—and with the whole-hearted support of my Government, an agreement was concluded with a Jewish organization named "The Freeland League," providing in principle, for large-scale resettlement in Surinam of thirty thousand Jews.

Our responsibility as a country for the question of Palestine began at the moment that this problem was brought before the United Nations,

cours à la Cour internationale de Justice, pour que puissent se lever les doutes que l'examen de textes contradictoires avait pu faire naître en beaucoup d'esprits.

Quoi qu'il en soit, l'admission, par le représentant d'Haïti, que le partage était possible sans choquer les principes, n'était faite qu'avec une mesure que chacun a dû retenir, une réserve quant aux nombreux points à examiner, et attendait, pour devenir définitive, que des solutions concrètes fussent proposées à l'opinion internationale.

Il ne semble pas, en dernière analyse, que, selon les vues de mon Gouvernement, les solutions concrètes proposées au lendemain du travail des sous-commissions soient satisfaisantes, et le représentant de la République d'Haïti, selon les vues de son Gouvernement, votera contre le partage de la Palestine.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. SASSEN (Bays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Si l'on considère les problèmes relatifs à la question de la Palestine, l'on peut dire que mon Gouvernement n'a aucune responsabilité dans la façon dont ils se sont posés. En outre, il n'y a jamais eu de question juive aux Pays-Bas. Les Juifs d'autres pays, par exemple les Juifs portugais, dès le seizième siècle, et les Juifs victimes de la tyrannie hitlérienne au cours des dernières années ont trouvé aux Pays-Bas non seulement un refuge mais encore un foyer. Le même fait s'est produit également dans nos territoires d'outre-mer, à Curaçao par exemple.

Nous pensons avec gratitude à un génie tel que Baruch Spinoza, qui a trouvé dans mon pays la paix et la liberté et a apporté une si grande contribution à sa culture et à sa civilisation. Lorsque la propagande et la persécution nazies se sont attaquées aux Juifs des Pays-Bas plus qu'aux Juifs de tout autre pays, notre mouvement clandestin a considéré comme l'une de ses tâches principales d'en sauver des dizaines de milliers.

Après la deuxième guerre mondiale, nous nous sommes trouvés placés en présence du problème urgent des réfugiés que cette même Assemblée générale, il y a deux ans, a déclaré à la fois urgent et international par sa portée et sa nature, mais qui n'est pas encore résolu. Bien que le peuple de mon pays se ressente des conséquences de la guerre, nous nous sommes efforcés de prendre part à la solution de cette question en recevant dans notre pays, déjà fortement peuplé, des milliers de réfugiés juifs et non juifs.

Récemment, sur l'initiative de l'Etat de Surinam—dans cette partie de notre royaume—et avec l'appui total de mon Gouvernement—nous avons conclu avec l'Organisation juive dite *The Freeland League*, un accord prévoyant en principe la réinstallation sur une grande échelle de 30.000 Juifs au Surinam.

Notre responsabilité, en tant que pays, en ce qui concerne la question de la Palestine, a commencé au moment où cette question a été portée

as a result of the request for independence and of the declared decision of the mandatory Power to terminate this Mandate which has proved to be unworkable. In view of these two facts—the request for independence, and the announced termination of the Mandate—we feel that no other authority than the United Nations is now competent to deal with this question and to try to solve it. Theoretically, at a certain moment in the past—perhaps also practically—various ways to an acceptable solution were open. The United Nations Special Committee on Palestine recommended two methods, neither of which was acceptable to the Arabs, and one of which, the minority plan, did not receive any substantial support from this General Assembly. In the course of this session, only two schemes were seriously considered, studied, shaped and debated—a partition plan and a unitary State solution.

From the very outset of our dealings with this problem and throughout this entire session, my delegation has been most anxious to study this question as objectively as possible, and has not permitted itself to be influenced by any prejudice or outside interest whatever. We found the Arabs, whose case we had considered a very strong one, to be in a weaker position than the Jews, partly because their attitude of non-cooperation deprived them of many opportunities to influence the course of events, partly because the humanitarian side of the Jewish case and its strong support by so many made an appeal to people's hearts, and also partly because it proved to be difficult to constitute the two sub-committees in such a way that both cases could be defended and pleaded in each of the sub-committees with equal force and ability. Therefore, we found and still find it our duty to give special and careful consideration to the interests and safeguards of the Arab population in Palestine, without losing sight of the other side of this question. We are strongly convinced that only by following that course can we hope to be fair. Let us not forget that it would not necessarily be a success for this Organization to adopt a resolution—just any resolution. We have done something truly useful only if we have found a fair solution.

Much has been said about implementation, but we are inclined to think that the results of the studies, debates and negotiations on this point are very insignificant. The cause for that cannot be sought in the attitude of the smaller Powers which took part in these deliberations. It is a conspicuous weakness of the United Nations that it still has not at its disposal an international police force; a conspicuous weak-

devant l'Organisation des Nations Unies par suite d'une demande d'indépendance et de la décision prise ouvertement par la Puissance mandataire de mettre fin à son mandat, qui s'était avéré non viable. Eu égard à ces deux faits — la demande d'indépendance et l'annonce de la fin du mandat — nous pensons qu'aucune autre autorité que l'Organisation des Nations Unies n'est maintenant compétente pour traiter de cette question et s'efforcer de la résoudre. A une certaine époque dans le passé, théoriquement et peut-être aussi pratiquement, diverses voies s'offraient vers une solution acceptable. La Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine a recommandé deux méthodes, dont aucune n'était acceptable pour les Arabes et dont l'une, le plan de la minorité, n'a pas reçu d'appui appréciable au sein de la présente Assemblée. Au cours de la session actuelle, deux plans seulement ont été sérieusement pris en considération, étudiés, mis au point et débattus — un plan de partage de la Palestine et une solution préconisant un Etat indivis.

Depuis le moment même où nous avons commencé à nous occuper de ce problème et pendant toute la durée de la session actuelle, ma délégation a eu pour préoccupation constante d'étudier cette question aussi objectivement que possible et n'a pas admis de se laisser influencer par aucun préjugé ou par des intérêts extérieurs quels qu'ils fussent. Nous avons découvert que les Arabes, dont nous avons considéré la cause comme très forte, se trouvent dans une position plus faible que celle des Juifs, en partie à cause de leur attitude de non-coopération, qui leur a enlevé de nombreuses occasions de modifier le cours des événements, en partie parce que l'aspect humanitaire de la cause juive et l'appui si fort qu'elle a reçu de tant de personnes ont touché les cœurs, et aussi enfin parce qu'il s'est avéré difficile de constituer les deux sous-commissions de telle manière que les deux causes puissent être défendues et plaidées dans chacune des sous-commissions avec la même force et la même compétence. Nous avons donc pensé et nous pensons qu'il est de notre devoir d'accorder une attention toute particulière aux intérêts de la population arabe en Palestine ainsi qu'aux moyens de les sauvegarder, sans perdre de vue l'autre aspect de cette question. Nous avons la conviction profonde que nous ne pouvons espérer être justes qu'en adoptant cette attitude. N'oublions pas qu'adopter une résolution à la seule fin d'en adopter une ne serait pas nécessairement un succès pour cette Organisation. Nous n'aurons fait quelque chose de réellement utile que lorsque nous aurons trouvé une solution équitable.

On a beaucoup parlé de mise en vigueur, mais nous sommes enclins à penser que les résultats des études, débats et négociations à ce sujet sont pratiquement nuls. Ce n'est pas dans l'attitude des petites Puissances qui ont pris part à ces délibérations qu'il faut en chercher la cause. Le fait qu'elles ne disposent pas encore de forces internationales de police constituée pour les Nations Unies une faiblesse évidente, faiblesse qu'il ne

ness for which any Power not qualified for permanent membership on the Security Council can possibly be blamed. We of the Netherlands deplore the fact that it did not even seem possible to make an attempt to establish an *ad hoc* police force. This being the case—and it is not at all a bright prospect—it is all the more necessary to find such a solution as can be implemented by peaceful means. We hope that the General Assembly will be able to achieve at least that result.

As we see it, it would be highly undesirable for the General Assembly to take no action at all. If, as a consequence of a lack of any action on our part, the situation in Palestine were to deteriorate, which undoubtedly would be the case, the United Nations would be held responsible, if not for that deterioration itself, then, at any rate, for our inability to act at this time.

We are convinced that the establishment of a unitary State would not be the appropriate solution for the United Nations to preach now. Historically speaking, it is a fact that nearly always, in all parts of the world where there was to be found a difference due to historical causes between peoples—peoples whom destiny brought together—no solution in the direction of a unitary State has proved to be workable. After the Napoleonic Wars, Belgium and the Netherlands were brought together in one unitary State. Although our two peoples had very close ties, relations and interests of a cultural, historical, ethnological and economic nature, this unitary State soon ended in failure.

The differences between Arabs and Jews now are much greater and of an odder character than those between Belgium and the Netherlands in 1830. Now, together with Luxembourg, those latter countries are re-united, not politically but economically; and what counts now is not our political separation but our union for economic purposes. I am revealing no secret in saying that, although we are glad to have many good friends here, we have none better than our Benelux partners, with whom we have established such excellent and lasting understanding. History has taught our three countries this valuable lesson of independence combined with unity for certain important but limited purposes. In this crucial period of our history, we try to apply this lesson earnestly because we believe strongly that this is the best way to freedom, prosperity and the safeguarding of minorities. We believe this not only because it is our way, but because it is also a very human and intrinsically democratic way.

Therefore, after having given much thought to this problem, and after having pondered all the arguments pro and con, we feel that, if we have to choose between two courses, our choice cannot be in favour of a unitary solution.

saurait être question d'imputer aux Puissances qui ne sont pas membres permanents du Conseil de sécurité. La délégation des Pays-Bas déplore le fait qu'il n'a même pas semblé possible d'essayer de créer une force de police spéciale. La situation étant ce qu'elle est—et elle n'est pas brillante—il devient d'autant plus nécessaire de trouver une solution qui puisse être appliquée par des moyens pacifiques. Nous espérons que l'Assemblée générale sera au moins en mesure d'obtenir ce résultat.

Selon nous, il serait extrêmement regrettable que l'Assemblée générale ne prenne aucune décision. Si, faute d'une décision de notre part, la situation en Palestine venait à s'aggraver—ce qui se produirait sans aucun doute—les Nations Unies seraient considérées comme responsables sinon de cet état de choses, du moins, en tout cas, de l'incapacité où nous sommes de prendre des mesures en ce moment.

Nous sommes convaincus que la création d'un Etat indivis n'est pas une bonne solution que l'Organisation des Nations Unies puisse actuellement prôner. Historiquement parlant, c'est un fait que, presque jamais, dans aucune partie du monde, une solution préconisant un Etat indivis ne s'est avérée viable chaque fois que l'on s'est trouvé en présence d'une différence d'origine historique entre peuples que la destinée a fait se rencontrer. Après les guerres de Napoléon, la Belgique et les Pays-Bas ont été réunis en un Etat indivis. Bien qu'il existe entre nos deux peuples des liens très étroits, des relations et des intérêts communs de nature culturelle, historique, ethnologique et économique, cet Etat indivis a rapidement cessé d'exister et s'est terminé par un échec.

Les différences entre les Arabes et les Juifs sont beaucoup plus grandes et présentent un caractère plus particulier que celles qui existaient en 1830 entre la Belgique et les Pays-Bas. Actuellement, ces pays sont, avec le Luxembourg, de nouveau unis, non politiquement mais économiquement, et ce qui compte actuellement est, non notre séparation politique, mais notre union à des fins économiques. Je ne dévoile aucun secret en déclarant que, bien que nous soyons heureux d'avoir ici de nombreux amis, nous n'en avons pas de meilleurs que nos partenaires du Benelux, avec lesquels nous avons conclu un accord excellent et durable. L'histoire a enseigné à nos trois pays cette précieuse leçon de l'indépendance, combinée avec l'unité pour certains buts importants mais limités. Dans cette période cruciale de notre histoire, nous cherchons à appliquer cette leçon sérieusement parce que nous croyons fermement que c'est la meilleure voie vers la liberté, la prospérité et la sauvegarde des minorités. Nous le croyons, non seulement parce que c'est la voie dans laquelle nous sommes engagés, mais aussi parce que c'est une voie humaine et foncièrement démocratique.

En conséquence, après avoir mûrement réfléchi sur ce problème et avoir examiné tous les arguments pour et contre, nous estimons que, si nous avons à choisir entre deux solutions, notre choix ne peut être en faveur de l'unité.

In at least one respect, the so-called partition scheme which has been proposed is a strange one. It does not mean partition alone, but also means, just as much, economic union. We note that this union is based on the fact of inseparable common interests which have as much reality as other relevant factors in this whole problem. We hope that this reality will win out in the end, and that the results of such a union will help to cure what may have to be cured, since we fear that there are and will remain for the time being certain painful wounds.

What this General Assembly has to do in this respect, in our view, is to avoid all that is apt to divide unnecessarily, and to concentrate on all that is calculated to unite. My delegation, therefore, will vote for the resolution which is recommended to this General Assembly in its amended form by the *Ad Hoc* Committee.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Colombia.

The representative of Colombia has asked that I recognize the next speaker. I therefore call on the representative of New Zealand.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): Throughout the whole of the discussions on this subject, there has never been any doubt, I believe, as to where my country stands on the principle of partition. From the very outset, I have made it plain that we saw no acceptable alternative to partition. At the same time, however, we have never hesitated to emphasize what we regard as the grave inadequacies of the present proposal, inadequacies in respect of enforcement and implementation. I have said, and I say again, that if the United Nations assumes—as, in our opinion, it should—the responsibility for the partition of Palestine, it should unquestionably assume at the same time the duty of protecting the population of that country against any disturbance that might result, and it should prepare itself accordingly. Throughout the whole course of these discussions, we have never altered that view, and to the utmost that lay within our power, until this last moment, we have endeavoured to strengthen those provisions of the proposal which relate to enforcement and implementation.

To some extent, to some small extent, those provisions have been improved. In our opinion, however, they remain far from adequate. As we see it, the proper steps have not been taken to meet the disturbed conditions which might result—although we most earnestly trust that these conditions will not result—from the situation which the General Assembly proposes to create.

If we must choose, as now we must, between a considered plan for partition, on the one hand, with which in general we agree, but which falls far short, in respect of enforcement, of the necessities as we see them, and, on the other hand, the only alternative which is now possible—namely, the termination of the Mandate and its

A un point de vue au moins, le plan dit de partage qui a été proposé est surprenant. Il ne signifie pas seulement le partage mais aussi—et tout autant—l'union économique. Nous remarquons que cette union est fondée sur l'existence d'intérêts communs et inséparables qui présentent autant d'importance que les autres facteurs du problème. Nous espérons que ces intérêts finiront par l'emporter et que les résultats de cette union permettront de guérir ce qui doit l'être, car nous craignons qu'il n'existe et qu'il ne subsiste pendant quelque temps de douloureuses blessures.

Ce que, à notre avis, l'Assemblée générale doit faire à cet égard, c'est d'éviter tout ce qui est de nature à diviser inutilement et de concentrer ses efforts sur tout ce qui pourrait unir. Ma délégation votera par conséquent pour la résolution recommandée à l'Assemblée générale sous la forme amendée par la Commission *ad hoc*.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Colombie.

Le représentant de la Colombie a demandé que je donne la parole à l'orateur suivant. Je donne donc la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Au cours de tous les débats sur cette question, aucun doute ne s'est élevé, à mon avis, sur la position prise par mon pays quant au principe du partage. Dès le début, j'ai précisé que nous ne voyions aucune autre solution acceptable que le partage. Toutefois, nous n'avons jamais hésité à souligner, en même temps, ce que nous considérons comme les graves défauts de la présente proposition, défauts qui ont trait à la mise en vigueur et à l'application. J'ai déclaré et je déclare à nouveau que si les Nations Unies assument—ce qu'à mon avis elles devraient faire—la responsabilité du partage de la Palestine, il est indubitable qu'elles doivent assumer en même temps la tâche de protéger la population de ce pays contre les troubles qui peuvent en résulter et se préparer en conséquence. Tout au long de ces débats, nous n'avons jamais modifié nos vues et, jusqu'au dernier moment, nous avons fait tout ce qu'il était en notre pouvoir pour renforcer les dispositions de la proposition relative à la mise en vigueur et à l'application.

Dans une certaine mesure—dans une faible mesure—ces dispositions ont été améliorées. A notre avis, toutefois, elles sont loin d'être satisfaisantes. En l'état actuel des choses, les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour faire face aux troubles qui peuvent résulter—bien que nous espérons sincèrement qu'il n'en sera rien—de la situation que l'Assemblée générale se propose de créer.

● Si nous devons choisir—et nous le devons—entre, d'une part, un plan de partage mûrement réfléchi que nous approuvons dans ses grandes lignes, mais qui est loin de répondre, en ce qui concerne sa mise en vigueur, aux nécessités telles qu'elles nous apparaissent et, d'autre part, la seule autre solution possible, à savoir mettre fin

replacement by nothing, by nothing but chaos and confusion and disorder and conflict—then the New Zealand Government, chooses the proposal now before the General Assembly. Accordingly, the New Zealand delegation will now vote in favour of the proposal for partition recommended by the *Ad Hoc* Committee.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Union of Soviet Socialist Republics, as everyone knows, has had no direct material or other interests in Palestine; it is interested in the question of Palestine because it is a Member of the United Nations and because it is a great Power that bears, just as do other great Powers, a special responsibility for the maintenance of international peace. These facts determine the stand taken by the Government of the USSR on the question of Palestine. The views of the delegation of the USSR have already been expressed fully enough at the special session of the General Assembly, in May 1947, as well as in the course of the debates during the present session. I shall not, therefore, repeat what has already been stated earlier by the USSR delegation when the question of the future of Palestine was being considered. But I believe that a few additional remarks will not be useless, in view of the fact that the General Assembly at this or a following meeting will have to take a momentous decision that will decide the future of Palestine. It is natural, therefore, for every delegation to regard it as a duty not only to take up a definite position by voting for a particular proposal but also to give reasons for the stand it takes.

When the question of the future of Palestine was under discussion at the special session of the General Assembly, the Government of the USSR pointed to the two most acceptable solutions of this question. The first was the creation of a single democratic Arab-Jewish State in which Arabs and Jews would enjoy equal rights. In case that solution were to prove unworkable because of Arab and Jewish insistence that, in view of the deterioration in Arab-Jewish relations, they would be unable to live together, the Government of the USSR through its delegation at the Assembly, pointed to the second solution, which was to partition Palestine into two free, independent and democratic States—an Arab and a Jewish one.

The special session of the General Assembly, as you know, set up a Special Committee on Palestine which carefully studied the question of Palestine in order to find the most acceptable solution. After the work of this Committee had been completed, we were gratified to find that

au Mandat sans le remplacer par rien, sinon le chaos, la confusion, les désordres et les luttes, alors le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande choisit la proposition qui est actuellement devant l'Assemblée générale. En conséquence, la délégation de Nouvelle-Zélande votera en faveur de la proposition de partage recommandée par la Commission *ad hoc*.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): L'Union des Républiques socialistes soviétiques, on le sait, n'a d'intérêts directs, matériels ou autres, en Palestine. Elle s'intéresse à la question palestinienne en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et en tant que grande Puissance qui assume, avec les autres grandes Puissances du monde, la responsabilité principale du maintien de la paix internationale. C'est là qu'il faut chercher l'explication de l'attitude que le Gouvernement de l'URSS a adoptée à l'égard de la question de la Palestine. La délégation de l'URSS a déjà exposé cette attitude d'une manière fort précise tant au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée, au mois de mai 1947, qu'au cours de notre présente session. Je ne vais donc pas répéter ce que notre délégation a déjà eu l'occasion de déclarer lors des débats sur l'avenir de la Palestine. Mais, étant donné qu'au cours de sa présente, ou d'une prochaine séance, l'Assemblée générale doit prendre une décision extrêmement importante qui déterminera l'avenir de la Palestine, je crois que quelques observations complémentaires ne seront pas inutiles. En effet, il n'est que naturel, non seulement que chaque délégation veuille adopter une attitude bien nette en votant pour telle ou telle proposition, mais encore qu'elle désire exposer les motifs qui la guident.

Au cours de la discussion sur l'avenir de la Palestine qui a eu lieu à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Gouvernement de l'URSS a attiré l'attention de l'Assemblée sur les deux solutions les plus acceptables de cette question. La première solution consiste en la création d'un seul Etat démocratique judéo-arabe, au sein duquel Juifs et Arabes jouiraient des mêmes droits. Si les Juifs et les Arabes déclaraient qu'ils ne peuvent pas vivre en commun par suite de la tension qui existe entre eux, et si, de ce fait, la première solution s'avérait impossible, il y aurait alors lieu d'appliquer la deuxième solution, c'est-à-dire le partage de la Palestine en deux Etats libres, indépendants et démocratiques, dont l'un serait juif et l'autre arabe. Tel est le point de vue que la délégation de l'URSS a exposé, au nom de son Gouvernement, devant l'Assemblée générale.

Au cours de sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a créé, comme vous le savez, une Commission spéciale pour la Palestine qui, pour trouver la solution la plus satisfaisante de la question de la Palestine, a procédé à une étude approfondie de ce problème. Avec la plus

its recommendation, or to be more exact, the recommendation of the majority of the Committee, coincided with one of the two solutions advanced by the USSR delegation at the special session. I have in mind the solution of partitioning Palestine into two independent democratic States—an Arab and a Jewish one.

The USSR delegation, therefore, could not but support this alternative which was recommended by the Special Committee. We now know that not only did the Special Committee which studied the problem of the future of Palestine accept the alternative of partition, but that this proposal gained the support of an overwhelming majority of the other delegations represented in the General Assembly. The overwhelming majority of Member States of the United Nations reached the same conclusion as had been reached by the USSR Government after a comprehensive study of the question how the problem of the future of Palestine should be resolved.

We may ask why it is that the overwhelming majority of the delegations represented in the General Assembly adopted this solution and not another. The only explanation that can be given is that all the alternative solutions of the Palestinian problem were found to be unworkable and impractical. In stating this, I have in mind the project of creating a single independent Arab-Jewish State with equal rights for Arabs and Jews. The experience gained from the study of the Palestinian question, including the experience of the Special Committee, has shown that Jews and Arabs in Palestine do not wish or are unable to live together. The logical conclusion followed that, if these two peoples that inhabit Palestine, both of which have deeply rooted historical ties with the land, cannot live together within the boundaries of a single State, there is no alternative but to create, in place of one country, two States—an Arab and a Jewish one. It is, in the view of our delegation, the only workable solution.

The opponents of the partition of Palestine into two separate, independent, democratic States usually point to the fact that this decision would, as they allege, be directed against the Arabs, against the Arab population in Palestine and against the Arab States in general. This point of view is, for reasons that will be readily understood, particularly emphasized by the delegations of the Arab countries. But the USSR delegation cannot concur in this view. Neither the proposal to partition Palestine into two separate, independent States nor the decision of the *Ad Hoc* Committee that was created at that session and which approved the proposal which is now under discussion, is directed against the Arabs. This decision is not directed against either of the two national groups that inhabit Palestine. On the contrary, the USSR delegation holds that this decision corresponds to the

grande satisfaction, nous avons constaté qu'au terme de ses travaux, cette Commission, ou plutôt la majorité de cette Commission, a formulé des propositions qui coïncidaient avec l'une des deux solutions envisagées par la délégation de l'URSS au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, à savoir le partage de la Palestine en deux Etats indépendants et démocratiques, dont l'un serait juif et l'autre arabe.

En conséquence, la délégation de l'URSS a tout naturellement appuyé la solution que nous recommandait la Commission spéciale. Nous savons maintenant que la Commission spéciale qui a étudié la question de l'avenir de la Palestine n'a pas été seule à préconiser le partage de ce pays. En effet, la grande majorité des délégations présentes à l'Assemblée générale s'est prononcée également en faveur de cette solution. Une très forte majorité parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies a abouti à la conclusion même que le Gouvernement de l'URSS avait tiré, pour sa part, d'un examen minutieux de la question de l'avenir de la Palestine.

On pourrait se demander pourquoi une très forte majorité parmi les délégations présentes à l'Assemblée s'est prononcée précisément pour cette solution et non pour une autre. La seule explication possible est que toutes les autres solutions se sont avérées peu pratiques et peu adaptées à la réalité. C'est notamment le cas pour le projet qui prévoyait la création d'un seul Etat indépendant judéo-arabe, au sein duquel Juifs et Arabes auraient joui de droits égaux. L'expérience acquise au cours de l'examen de la question palestinienne et au cours des travaux de la Commission spéciale a montré que les Juifs et les Arabes de Palestine ne peuvent ou ne veulent pas vivre en commun. Il fallait en conclure logiquement que, puisque ces deux peuples, qui habitent la Palestine et qui y ont tous les deux des racines historiques profondes, ne peuvent pas vivre à l'intérieur d'un seul et même Etat, il ne reste rien d'autre que de créer deux Etats au lieu d'un seul, c'est-à-dire un Etat juif et un Etat arabe. C'était là, de l'avis de notre délégation, la seule solution pratique.

Les adversaires du partage de la Palestine en deux Etats distincts, indépendants et démocratiques prétendent volontiers que cette mesure aurait un caractère antiarabe, c'est-à-dire qu'elle serait dirigée contre la population arabe de la Palestine et contre les Etats arabes en général. Ce sont les délégations des Etats arabes qui — pour des raisons évidentes — expriment avec insistance cette opinion. Mais la délégation de l'URSS ne peut partager cette opinion. Ni la proposition de partager la Palestine en deux Etats distincts et indépendants, ni la décision par laquelle la Commission *ad hoc* créée au cours de cette session avait approuvé cette proposition, ne sont dirigées contre les Arabes. Cette décision n'est dirigée contre aucun des deux groupes ethniques principaux de Palestine. Bien au contraire, cette décision répond — de l'avis de notre délégation — aux grands intérêts nationaux des

fundamental national interests of both peoples, that is to say, to the interests of the Arabs as well as of the Jews.

The representatives of the Arab States claim that the partition of Palestine would be an historic injustice. But this view of the case is unacceptable, if only because, after all, the Jewish people has been closely linked with Palestine for a considerable period in history. Apart from that, we must not overlook—and the USSR delegation drew attention to this circumstance originally at the special session of the General Assembly—we must not overlook the position in which the Jewish people found themselves as a result of the recent world war. I shall not repeat what the USSR delegation said on this point at the special session of the General Assembly. However, it may not be amiss to remind my listeners again that, as a result of the war which was unleashed by Hitlerite Germany, the Jews, as a people, have suffered more than any other people. You know that there was not a single country in Western Europe which succeeded in adequately protecting the interests of the Jewish people against the arbitrary acts and violence of the Hitlerites.

In connexion with the proposal to partition Palestine, the representatives of some Arab States referred to the USSR and attempted to cast aspersions on the foreign policy of its Government. In particular, the representative of Lebanon twice exercised his ingenuity on the subject. I have already pointed out that the proposal to divide Palestine into two separate independent States, and the position which the USSR has taken in this matter, are not directed against the Arabs, and that, in our profound conviction, such a solution of this question is in keeping with the basic national interests not only of the Jews but also of the Arabs.

The Government and the peoples of the USSR have entertained and still entertain a feeling of sympathy for the national aspirations of the nations of the Arab East. The USSR's attitude towards the efforts of these peoples to rid themselves of the last fetters of colonial dependence is one of understanding and sympathy. Therefore, we do not identify with the vital national interests of the Arabs the clumsy statements made by some of the representatives of Arab States about the foreign policy of the USSR in connexion with the question of the future of Palestine. We draw a distinction between such statements, which were obviously made under the stress of fleeting emotions, and the basic and permanent interests of the Arab people. The USSR delegation is convinced that Arabs and the Arab States will still, on more than one occasion, be looking towards Moscow and expecting the USSR to help them in the struggle for their lawful interests, in their efforts to cast off the last vestiges of foreign dependence.

The delegation of the USSR maintains that the decision to partition Palestine is in keeping with the high principles and aims of the United Nations. It is in keeping with the principle of

deux groupes, aux intérêts du peuple arabe aussi bien qu'à ceux du peuple juif.

Les représentants des États arabes affirment que, si l'on tient compte de l'histoire, le partage de la Palestine serait une injustice. Toutefois, on ne saurait se rallier à cette opinion, et cela pour cette simple raison que, pendant une période historique fort longue, le peuple juif a eu des liens très étroits avec la Palestine. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue la situation dans laquelle le peuple juif s'est trouvé à la suite de la dernière guerre mondiale, situation sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion d'attirer votre attention au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je ne vais pas répéter tout ce que la délégation de l'URSS a dit à ce sujet au cours de la session extraordinaire. Mais il ne serait peut-être pas inutile de rappeler que les Juifs, en tant que peuple, ont plus que tout autre peuple souffert du fait de la guerre déclenchée par l'Allemagne hitlérienne. Ainsi que vous le savez, il ne s'est trouvé, en Europe occidentale, aucun Etat qui se soit montré capable de protéger les intérêts du peuple juif et de défendre ce peuple contre l'arbitraire et la brutalité des nazis.

En parlant de la proposition de partager la Palestine, les représentants de certains pays arabes ont mentionné l'URSS et ont tenté de jeter le discrédit sur la politique extérieure de son Gouvernement. C'est le représentant du Liban, notamment, qui s'est livré, à deux reprises, à des exercices de ce genre. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que, ni la proposition de partager la Palestine en deux Etats indépendants, ni l'attitude adoptée par le Gouvernement de l'URSS ne sont dirigées contre les Arabes. Nous sommes profondément convaincus que, tout au contraire, cette solution répond aux intérêts vitaux, non seulement des Juifs, mais aussi des Arabes.

Le Gouvernement et les peuples de l'URSS ont toujours considéré avec sympathie les aspirations des peuples de l'Orient arabe. C'est avec la plus grande sympathie que l'URSS suit la lutte qu'ils mènent pour se débarrasser des derniers liens de la servitude coloniale. Aussi faisons-nous une distinction très nette entre les véritables intérêts nationaux des Arabes et les déclarations maladroites que certains représentants des Etats arabes ont faites, au sujet de la politique extérieure de l'URSS, au cours du débat sur l'avenir de la Palestine. Nous faisons une très grande distinction entre des déclarations de ce genre, qui sont dues apparemment à des tendances passagères, et les intérêts profonds et permanents du peuple arabe. La délégation de l'URSS est convaincue que les Arabes et les Etats arabes auront encore plus d'une fois l'occasion de se tourner vers Moscou dans l'espoir que l'URSS les aidera à défendre leurs intérêts légitimes et à se libérer des derniers vestiges de la servitude étrangère.

La délégation de l'URSS estime que la décision de partager la Palestine est conforme aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies. Elle répond aussi au droit des

the national self-determination of peoples. The policy of the USSR in the sphere of Nationality problems, which has been pursued ever since its creation, is a policy of friendship and self-determination of the peoples. That is why all the nationalities that inhabit the USSR represent a single united family that has survived desperate trials during the war years in its fight against the most powerful and most dangerous enemy that a peace-loving people has ever met.

The solution of the Palestine problem based on a partition of Palestine into two separate states will be of profound historical significance, because this decision will meet the legitimate demands of the Jewish people, hundreds of thousands of whom, as you know, are still without a country, without homes, having found temporary shelter only in special camps in some western European countries. I shall not speak of the conditions in which these people are living; these conditions are well known. Quite a lot has been said on this subject by representatives who share the USSR delegation's point of view in this matter, and which support the plan for partitioning Palestine into two States.

The Assembly is making a determined effort to find the most equitable, most practical, most workable and at the same time the most radical solution to the Palestine problem. In doing so, the Assembly bases itself on certain irrefutable facts which led to the Palestinian question being raised in the United Nations. What are these facts? Fact number one is that the mandate system has been found wanting. I shall say more: the mandate system has failed. That the mandate system has failed we know even from the statements of the United Kingdom representatives. These statements were made at the special session as well as at the present session of the Assembly. It was just because the system of governing Palestine by mandate had failed, had proved inadequate, that the United Kingdom Government turned to the United Nations for help. The United Kingdom asked the Assembly to take the appropriate decision and thus to undertake itself the settlement of the problem of the future of Palestine.

Fact number two: the United Kingdom Government, having turned to the United Nations, stated that it could not be responsible for implementing all the measures which will have to be put into effect in Palestine in connexion with a possible decision of the General Assembly. In so doing, the United Kingdom Government has recognized that the General Assembly can, by virtue of the rights and powers conferred upon it by the Charter, assume responsibility for settling the question of the future of Palestine.

The USSR delegation considers it advisable, nevertheless, to draw the Assembly's attention to the fact that up to now the Assembly has not been getting from the United Kingdom the kind of support which we have the right to expect. On the one hand, the United Kingdom Government has applied to the Assembly for help in settling the question of the future of Palestine; on the

peuples à disposer d'eux-mêmes. En matière de nationalités, l'URSS a poursuivi, dès sa création, une politique fondée sur la solidarité des peuples et sur leur droit à disposer d'eux-mêmes. Aussi, toutes les nationalités qui vivent en URSS constituent-elles une famille unie, une famille qui a résisté aux plus dures épreuves au cours d'une guerre menée contre l'ennemi le plus puissant et le plus dangereux que les peuples pacifiques aient jamais eu à affronter.

La décision de régler la question palestinienne en partageant ce pays en deux Etats indépendants aura une portée vraiment historique. Elle donnera satisfaction aux revendications légitimes des Juifs, parmi lesquels des centaines de milliers de personnes sont toujours sans foyer et sans domicile et n'ont trouvé — comme vous le savez — qu'un refuge temporaire dans les camps créés spécialement à cet effet dans certains pays de l'Europe occidentale. Je ne vous parlerai point de la situation où ils se trouvent. Vous la connaissez tous. Ceux des représentants qui ont la même opinion que nous et qui approuvent le partage de la Palestine, en ont déjà parlé avec force détails.

L'Assemblée fait de son mieux pour régler l'avenir de la Palestine de la façon la plus équitable, la plus pratique et la mieux réalisable. En même temps, elle s'efforce de trouver une solution qui soit radicale. Ce faisant, elle se fonde sur certains faits indiscutables, sur les faits mêmes qui ont amené l'Organisation des Nations Unies à examiner la question palestinienne. Quels sont ces faits? Premièrement: le système du mandat n'a pas été un succès. Je dirai même que ce système a fait faillite. Les représentants britanniques eux-mêmes ont déclaré que le régime du mandat en Palestine a été un échec. Ces déclarations, nous les avons entendues à la session extraordinaire aussi bien qu'à la présente session de l'Assemblée. C'est précisément parce que le régime du mandat en Palestine, loin de réussir, a complètement échoué, que le Gouvernement du Royaume-Uni a fait appel à l'Organisation des Nations Unies. Il a demandé à l'Assemblée de prendre une décision et, par conséquent, de régler elle-même la question de l'avenir de la Palestine.

Deuxièmement: en s'adressant à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré qu'il lui serait impossible d'assumer la responsabilité de l'ensemble des mesures qu'il y aura lieu d'appliquer en Palestine à la suite d'une décision de l'Assemblée générale. Par là même, le Gouvernement du Royaume-Uni a reconnu que l'Assemblée générale peut, en vertu du mandat que lui confère la Charte, prendre sur elle-même de régler l'avenir de la Palestine.

Toutefois, la délégation de l'URSS estime devoir signaler à l'Assemblée générale que, jusqu'à présent, le Royaume-Uni n'a pas donné à l'Assemblée l'appui que celle-ci était en droit d'escompter. D'une part, le Gouvernement du Royaume-Uni a demandé à l'Assemblée de l'aider à résoudre la question de l'avenir de la Palestine. Mais d'autre part, le Gouvernement

other hand; the United Kingdom Government during the discussion of the question at the special session as well as during the current session of the Assembly, has entered so many reservations that willy-nilly one asks oneself whether the United Kingdom is really anxious to have the Palestinian problem settled through the United Nations.

At the special session of the General Assembly, the United Kingdom representative, on the one hand, declared that the United Kingdom prepared to implement the United Nations decisions, provided that the responsibility for the action that would possibly have to be taken did not rest with the United Kingdom alone.

By this declaration, the United Kingdom delegation made it unequivocally clear to the other States that it was prepared to co-operate with the United Nations in the solution of this problem.

On the other hand, however, at that same special session, the United Kingdom representative stated that his Government was prepared to give effect to the relevant decisions of the General Assembly only if the Arabs and Jews agreed on some kind of a solution of the problem. It will be clear to everyone that these two statements contradict each other. If the first statement shows the readiness of the United Kingdom to co-operate with the United Nations in this matter, the second statement shows that the United Kingdom Government may disregard the Assembly's decision.

Similar reservations have been made by the United Kingdom representative during the present session. We have heard, today, Sir Alexander Cadogan's statement on this matter. He repeated in a slightly modified form the idea that the United Kingdom was prepared to implement the Assembly's decision provided the Jews and the Arabs came to an agreement. But we all know that the Arabs and the Jews have failed to reach an agreement. The discussion of this problem at the present session shows that an agreement between them is impossible. There seems to be no prospect of any such agreement being reached between Arabs and Jews.

This is the opinion not only of the USSR delegation but of all those delegations that have come to the conclusion that a definitive decision on this question must be reached during the present session.

All these reservations by the United Kingdom delegation show that the United Kingdom has no real desire, even now, to co-operate fully with the United Nations in solving this problem. While the vast majority of the delegations represented at the General Assembly were in favour of reaching forthwith a definite decision on the question of the future of Palestine, in favour of partitioning Palestine into two States, the United Kingdom Government declares that it will comply with the Assembly decision only when the Jews and the Arabs agree between themselves. I repeat that to put forward such a stipulation is almost tantamount to burying this decision even

du Royaume-Uni a fait tellement de réserves, au cours de l'examen de cette question à la session extraordinaire et à la présente session de l'Assemblée, qu'on ne peut s'empêcher de se demander: le Royaume-Uni désire-t-il vraiment que la question palestinienne soit réglée par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies?

Au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré, d'une part, que son pays serait prêt à mettre en application les décisions de l'Organisation des Nations Unies, à condition de ne pas être seul à assumer la responsabilité des mesures qui seraient prises éventuellement.

Par cette déclaration, la délégation du Royaume-Uni a laissé entendre aux autres Etats, d'une façon non équivoque, qu'elle était prête à collaborer avec les Nations Unies à la solution de ce problème.

Mais, d'autre part, au cours de la même session extraordinaire, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son Gouvernement ne serait prêt à appliquer les décisions de l'Assemblée générale qu'au cas où les Arabes et les Juifs seraient tombés d'accord sur une solution. Il est parfaitement évident que ces deux déclarations se contredisent mutuellement. Si, aux termes de la première de ces déclarations, le Royaume-Uni se montre disposé à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, il ressort de la deuxième que le Royaume-Uni ne se croit pas lié par la décision qu'aura prise l'Assemblée.

Des réserves de ce genre, le représentant du Royaume-Uni les a faites au cours de la présente session. Nous avons entendu la déclaration de Sir Alexander Cadogan à ce sujet. Il a repris, quoique sous une forme un peu modifiée, la thèse selon laquelle le Royaume-Uni serait prêt à appliquer la décision de l'Assemblée à condition qu'il y ait accord entre les Juifs et les Arabes. Mais nous savons tous que cet accord n'existe pas. Les débats de la présente session ont d'ailleurs montré que les Juifs et les Arabes ne se sont pas entendus. On ne peut escompter une entente judéo-arabe.

La délégation de l'URSS n'est pas la seule à avoir cette opinion. Tel est également l'avis de celles des délégations qui ont conclu à la nécessité, dès la présente session de l'Assemblée, d'adopter une décision bien nette sur cette question.

Toutes ces réserves faites par la délégation du Royaume-Uni montrent qu'aujourd'hui encore ce pays n'a pas vraiment l'intention de collaborer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies à la solution de cette question. En effet, alors que la grande majorité des délégations présentes à l'Assemblée générale se prononcent dès maintenant en faveur d'une décision sur l'avenir de la Palestine qui prévoit le partage de ce pays en deux Etats, le Gouvernement du Royaume-Uni déclare qu'il ne tiendra compte de la décision de l'Assemblée que si les Juifs et les Arabes s'entendent entre eux. Poser une telle condition, je le répète, cela équivaut presque à

before the General Assembly has taken it. Is that how the United Kingdom should behave in this matter, especially... when, after lengthy discussion, it has become clear to everyone, including the United Kingdom, that the overwhelming majority of countries are in favour of partitioning Palestine?

In the course of the first session in which the question of the future of Palestine first arose, it was still possible, at least to understand the reservations made by the United Kingdom delegation. But now, after the views of the overwhelming majority of the United Nations Members have become clear, the lodging of such reservations is tantamount to stating in advance that the United Kingdom does not consider itself bound by any solution the General Assembly may adopt.

The USSR delegation cannot share this view. We have a right to expect the co-operation of the United Kingdom in this matter. We have a right to expect that, should the Assembly adopt a certain recommendation, the United Kingdom will take that recommendation into account, especially since the present regime in Palestine is hated equally by both Arab and Jew. You all know what the attitude towards that regime is, especially on the part of the Jews.

I think I should also mention yet another aspect.

From the very outset of these discussions, a number of delegations, mainly the delegations of Arab States, have tried to convince us that this question was ostensibly not within the competence of the United Nations. In so claiming they were unable, as might have been expected, to adduce any convincing arguments apart from various general and unfounded statements and declarations.

The General Assembly, as well as the United Nations as a whole, not only has a right to consider this matter, but in view of the situation that has arisen in Palestine, it is bound to take the requisite decision. In the view of the USSR delegation, the plan for the solution of the Palestinian problem which has been drawn up by the *Ad Hoc* Committee, and according to which the practical implementation of the measures necessary to give it effect rests with the Security Council, is in full accord with the interest of maintaining and strengthening international peace and with the interest of increasing co-operation between States. It is precisely for this reason that the USSR delegation supports the recommendation to partition Palestine.

The USSR delegation, unlike some other delegations, has from the outset taken a clear-cut, definite and unequivocal stand in this matter. It is consistently maintaining this stand. It has no intention of manoeuvring and manipulating votes as unfortunately is done at the Assembly, especially in connexion with the consideration of the Palestinian question.

rendre la décision de l'Assemblée inopérante, et ceci avant même que cette décision n'ait été prise. Est-ce ainsi que devrait agir le Royaume-Uni, et cela après un examen prolongé de la question qui nous a montré à tous, y compris le Royaume-Uni, que la grande majorité des Etats est favorable au partage de la Palestine?

Au cours de la première session, où la question de l'avenir de la Palestine s'est posée pour la première fois, on pouvait à la rigueur comprendre les réserves faites par la délégation du Royaume-Uni. Mais, aujourd'hui que la plupart des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont déjà fait connaître leur opinion, de telles réserves de la part du Royaume-Uni signifient que celui-ci nous déclare d'avance qu'il ne se considère pas lié par la décision que prendra l'Assemblée générale.

La délégation de l'URSS ne saurait accepter cette façon de voir. Nous sommes en droit d'espérer la collaboration du Royaume-Uni dans ce domaine. Nous sommes en droit d'espérer que le Royaume-Uni tiendra compte de la décision que l'Assemblée aura prise, et ceci d'autant plus que les Juifs aussi bien que les Arabes abhorrent le régime actuel en Palestine. Vous savez par exemple, quels sont les sentiments que les Juifs manifestent à l'égard de ce régime.

Il y a encore un fait que je crois devoir vous signaler.

Dès le début de l'examen de cette question, un certain nombre de délégations, notamment celles des pays arabes, ont cherché à nous persuader que la question ne relevait pas de la compétence de l'Organisation des Nations Unies. D'ailleurs, comme il fallait s'y attendre, elles n'ont pas produit d'argument tant soit peu valables et se sont bornées à des déclarations d'ordre général, et qui étaient tout à fait dénuées de fondement.

L'Assemblée générale et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ont non seulement le droit d'examiner cette question, mais encore, étant donné la situation qui s'est créée en Palestine, elles ont le devoir de prendre une décision à ce sujet. De l'avis de la délégation de l'URSS, le projet de règlement de la question palestinienne élaboré par la Commission *ad hoc*, aux termes duquel le Conseil de sécurité devrait être chargé de prendre les mesures nécessaires pour sa mise en application, répond entièrement à notre tâche qui est de maintenir et de renforcer la paix internationale et de resserrer la collaboration entre les Etats. C'est précisément pour cela que l'URSS appuie la recommandation relative au partage de la Palestine.

Contrairement à ce qu'ont fait certaines autres délégations, la délégation de l'URSS a adopté dès le début une attitude claire et nette à l'égard de cette question. C'est là une ligne de conduite dont nous n'allons pas nous départir. Nous n'avons pas l'intention de procéder à des manœuvres, ou marchander sur les voix, comme cela s'est fait malheureusement à l'Assemblée, et notamment au cours de l'examen de la question palestinienne.

Mr. Aranha resumed the Presidency.

The PRESIDENT: Before proceeding, we shall have to decide whether or not to have a night meeting. There are eleven representatives on the list of speakers. After they have spoken, we shall have to vote on the proposal under consideration. Following that, we shall consider the report of the Credentials Committee, and, as is usual, there will be the final ceremony closing this session. Some speakers will be included in the final ceremony, including the Secretary-General and myself.

We shall now vote on the proposal to have a night meeting.

The proposal was rejected by twenty-four votes to twenty-one.

The PRESIDENT: Our next meeting will be held on Friday morning at eleven o'clock. Meanwhile, we shall continue our work.

I call upon the representative of Belgium.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The Palestinian question, on which we have to take a decision today, is the most difficult with which the United Nations has yet been faced.

Indeed it involves contradictory principles, values and feelings. On the one hand, there is no one who is not profoundly affected by the memory of the terrible ordeals which the Jews underwent in Europe during the war, and who does not want them to find a refuge where they will find security, in accordance with the promise made to them during the First World War.

On the other hand, we cannot remain indifferent to the protests of the representatives of the Arab States, which invoke the right of indigenous populations to self-determination and defend the integrity of their territory.

It is equally impossible not to listen to the warnings of those who remind us that the essential aim of the United Nations is to maintain peace.

The Palestinian question is particularly disturbing for the Belgians. They have to make an effort to understand the motives of Zionism. The national home of our Jewish compatriots is in Belgium. No one has ever treated them in such a way as to make them want to find another home in Palestine.

During the war, they took a large part in the struggle, and many Belgians risked their lives to shield their Jewish compatriots from Nazi persecution. That very persecution strengthened national unity as far as they were concerned.

However, the problem exists. The mandatory Power itself has submitted it to us. The attitude which it has adopted in these circumstances has been criticized. We cannot join in that criticism.

I cannot help pointing out that some of those

M. Aranha assume à nouveau la présidence.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de poursuivre nos débats, il nous faut décider si nous aurons ou non une séance de nuit. Onze représentants sont inscrits sur la liste des orateurs. Après leurs interventions, il nous faudra mettre aux voix la proposition que nous examinons. Ensuite, il nous faudra étudier le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et, comme d'habitude, il y aura la cérémonie de clôture qui marquera la fin de la présente session. Plusieurs orateurs doivent prendre la parole au cours de cette cérémonie de clôture, notamment le Secrétaire général et moi-même.

Je vais mettre aux voix la proposition prévoyant une séance de nuit.

La proposition est rejetée par vingt-quatre voix contre vingt et une.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Notre prochaine séance aura lieu vendredi matin à onze heures. En attendant, nous allons continuer notre travail.

La parole est au représentant de la Belgique.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): La question palestinienne, sur laquelle nous avons à nous prononcer aujourd'hui, est la plus difficile qui ait été posée jusqu'ici à l'Organisation des Nations Unies.

Elle met en effect en cause des principes, des valeurs, des sentiments contradictoires: d'une part, il n'est personne qui ne reste profondément impressionné par le souvenir des terribles épreuves que les Juifs ont subies en Europe au cours de la guerre, et qui ne désire qu'ils trouvent un asile où la sécurité leur soit assurée suivant la promesse qui leur fut faite au cours de la première guerre mondiale.

Mais nous ne saurions, d'autre part, demeurer indifférents aux protestations des représentants des Etats arabes qui invoquent le droit des populations autochtones à disposer d'elles-mêmes, qui défendent l'intégrité de leur territoire.

Il est également impossible de ne pas écouter les avertissements de ceux qui rappellent que le but essentiel de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix.

La question palestinienne est particulièrement troublante pour les Belges. Ils doivent faire un effort pour comprendre les motifs du sionisme. Nos compatriotes juifs trouvent leur foyer national chez nous. Personne ne les a jamais traités de telle manière qu'ils puissent avoir envie d'en chercher un autre en Palestine.

Pendant la guerre, ils prirent une large part à la lutte, tandis que beaucoup de Belges exposèrent leur vie pour soustraire leurs compatriotes juifs à la persécution hitlérienne, et cette persécution même renforça encore à leur égard l'unité nationale.

Mais le problème est là. C'est la Puissance mandataire elle-même qui nous l'a soumis. L'attitude qu'elle a adoptée dans ces circonstances a fait l'objet de critiques. Il nous est impossible de nous associer à ces critiques.

Je ne puis m'empêcher de relever que, parmi

who have made these criticisms have adopted an attitude which can only be described as contradictory.

On the one hand, they take every opportunity of denouncing the alleged imperialistic policy of the mandatory Powers, and they try to make their task more complicated. On the other hand, when a mandatory Power decides to terminate its mandate, they accuse it of shirking its responsibilities, without inquiring whether they have not themselves helped to bring about a critical situation.

The problem exists and it calls urgently for a decision. The federal solution proposed by the minority of the Special Committee would perhaps have been the most desirable, but it would be useless to dwell on it at this late hour; it did not receive the necessary support and it would not now be possible to put it into effect. As a result, we are now faced with a choice between the solution adopted by the majority of the Committee and nothing at all.

We have explained our doubts about the solution adopted by the majority of the Committee. We are not certain that it is completely just; we doubt whether it is practical; and we are afraid that it involves great risks. You have only to cast a glance at the map showing the partition boundaries to understand our doubts. You have only to think of the feelings of the two populations and you have only to think of the acts of violence which bands of fanatics have committed—whether in the past or more recently—to understand our fears. A solution as complex as that before us, with its enclaves and its corridors, with its restrictions on the movement of populations, with all its machinery and indispensable arrangements to ensure economic unity should, in order to succeed, be backed by a wide spirit of tolerance and the utmost confidence and co-operation between the two populations.

Unfortunately, we are far from that. But what is the alternative? The solution proposed or no solution at all; that is to say, still more serious troubles, if not utter chaos.

We do not want to assume the responsibility for that, either by a negative vote or even by an abstention. That is why we are resigned to voting with the majority.

We shall not do so without reservations. We shall vote for the majority solution only because we are convinced that the permanent members of the Security Council, who have recommended its adoption, have weighed the consequences and that they will not only carry out the measures which the Security Council may be called upon to take to ensure the maintenance of peace, but that they will permit or facilitate the necessary decisions.

Finally, we shall vote in the hope, which may today seem fantastic, that the two populations will eventually understand that they can no longer profane the Holy Land with their violence, and that their duty, and at the same time

ceux qui les formulent, certains ont une attitude qui ne laisse pas d'être contradictoire.

D'une part, toute occasion, ils dénoncent la politique prétendument impérialiste des Puissances mandataires et ils s'appliquent à rendre leur tâche plus compliquée. D'autre part, quand une Puissance mandataire décide de mettre fin à son mandat, ils lui reprochent de se soustraire à ses responsabilités, sans se demander s'ils n'ont pas eux-mêmes contribué à créer une situation critique.

Le problème est là et il exige une décision urgente. La solution fédérale, que propose la minorité de la Commission spéciale, eût peut-être été la plus souhaitable, mais il serait vain de s'y arrêter à cette heure tardive; elle n'a pas reçu les appuis nécessaires et serait en ce moment irréalisable. Il en résulte que le choix devant lequel nous sommes à présent placés est entre la solution adoptée par la majorité de la Commission et le néant.

Nous avons exposé nos doutes au sujet de la solution adoptée par la majorité de la Commission; nous ne sommes pas certains qu'elle soit parfaitement équitable, nous doutons qu'elle soit pratique et nous craignons qu'elle comporte de grands risques. Il suffit de jeter un regard sur la carte où sont tracées les lignes de partage pour comprendre nos doutes. Il suffit de songer aux sentiments qui animent les deux populations, il suffit de songer aux violences qu'ont commises, soit dans le passé, soit à une date récente, des bandes de fanatiques, pour comprendre nos appréhensions. Une solution aussi complexe que celle qui nous est proposée, avec ses enclaves et ses corridors, avec ses restrictions aux mouvements des populations, avec tout l'appareil et toutes les dispositions indispensables pour assurer l'unité économique, devrait, pour réussir, bénéficier d'un large esprit de tolérance et de la coopération la plus confiante entre les deux populations.

Hélas, nous en sommes loin. Mais quelle est l'alternative? La solution proposée, ou pas de solution, c'est-à-dire des troubles plus graves encore, sinon le chaos.

Nous ne voulons pas en assumer la responsabilité, ni par un vote négatif ni même par une abstention. C'est pourquoi nous nous résignons à joindre notre vote à celui de la majorité.

Nous ne le ferons pas sans réserves. Nous ne voterons pour la solution de la majorité que dans la conviction que les membres permanents du Conseil de sécurité, qui en ont recommandé l'adoption, en ont mesuré les conséquences et que non seulement ils exécuteront les mesures que le Conseil de sécurité sera éventuellement appelé à prendre pour assurer le maintien de la paix, mais encore qu'ils permettront ou faciliteront les décisions nécessaires.

Nous voterons enfin avec l'espoir, bien qu'il puisse paraître chimérique aujourd'hui, que les deux populations finiront par comprendre qu'elles ne peuvent pas davantage profaner la Terre sainte par leurs violences et que leur

their salvation, lies in understanding and in unity.

The PRESIDENT: The meeting is adjourned.

The meeting rose at 6.20 p.m.

HUNDRED AND TWENTY-SIXTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Friday, 28 November 1947, at 11 a.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

125. Continuation of the discussion on the Palestinian question

The PRESIDENT: The representatives must have the best possible conditions in order to give proper consideration to the merits of the serious question before the General Assembly. The President, therefore, must remind the public to refrain from applause or any kind of intervention in the debate of the General Assembly.

There are ten speakers on the President's list. I call upon the representative of Pakistan.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan): It is with satisfaction that one notes, Mr. President, that you are anxious to secure, at least so far as this question is concerned, an undisturbed and uninfluenced discussion. Whether the vote is going to be equally free and uninfluenced is no longer a matter for satisfaction. But I shall not dwell on that.

Those who have no access to what is going on behind the scenes have known enough from the Press to have fear in their hearts not only on this question—because this is one individual question—but that the deliberations on crucial questions of this great body, on which the hopes of the world for the future are centred, will not be left free.

This is a solemn moment, solemn in the history of the world, in the history of this great—let us hope, at least—great Organization. The United Nations is today on trial. The world is watching and will see how it acquits itself—again, perhaps, not so much from the point of view of whether partition is approved or not approved, but from the point of view of whether any room is to be left for the exercise of honest judgment and conscience in decisions taken upon important questions.

We are often apt to read history backwards, which, I submit, is a very wrong method of reading history. History, in order to be properly appreciated, has to be read forwards. One must

devoir, en même temps que leur salut, est dans l'entente et dans l'union.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La séance est levée.

La séance est levée à 18 h. 20.

CENT-VINGT-SIXIEME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York, le vendredi 28 novembre 1947, à 11 heures.

Président: M. O. Aranha (Brésil).

125. Suite de la discussion de la question palestinienne

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les représentants doivent se trouver dans les conditions les plus favorables pour leur permettre de peser convenablement le pour et le contre de la grave question qui est posée devant l'Assemblée générale. En tant que Président, je suis tenu de rappeler au public qu'il est prié de s'abstenir d'applaudir ou d'intervenir de quelque façon que ce soit dans les débats de l'Assemblée.

J'ai sur ma liste dix orateurs. Je donne la parole au représentant du Pakistan.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): C'est avec satisfaction que je note, Monsieur le Président, votre désir de nous assurer, du moins en ce qui concerne la discussion de cette question, un débat exempt de désordres et de pression. Le vote sera-t-il également exempt de toute pression ou influence étrangères? C'est là une question à propos de laquelle il semble qu'il n'y ait plus guère lieu de se montrer satisfait; mais je n'insisterai pas là-dessus.

Ceux qui n'ont pas accès aux coulisses en ont suffisamment appris par les journaux pour éprouver au fond de leur cœur beaucoup de crainte, non seulement au sujet de cette question—car ce n'est qu'un problème particulier parmi tant d'autres—mais, au sujet de la liberté dont jouira, pour ses délibérations et ses décisions dans des questions vitales, cette grande assemblée dans laquelle le monde place son espoir pour l'avenir.

Ce moment est solennel, solennel dans l'histoire du monde et dans l'histoire de cette Organisation—de cette grande Organisation—au moins espérons-le. L'Organisation des Nations Unies est mise aujourd'hui à l'épreuve. Le monde l'observe et verra comment elle s'acquittera de sa tâche; et peut-être encore une fois ne s'agit-il pas tellement de savoir si le partage sera approuvé ou non, mais si, lors de décisions à prendre sur des questions importantes, il sera encore possible d'exercer un jugement honnête, en toute conscience.

Nous avons souvent tendance à lire l'histoire à reculons, ce qui est, je pense, une très mauvaise manière de la lire. Pour bien interpréter l'histoire, il faut la lire dans le sens de son